

# quartiers2030

## Contrat de Ville du Grand Avignon 2024 – 2030

*Document délibéré par le GA le 21/10/2024*



<b>LE CADRE D’INTERVENTION .....</b>	<b>3</b>
<b>La nouvelle géographie prioritaire .....</b>	<b>3</b>
<b>Les éléments constitutifs de la démarche d’élaboration du contrat de ville « engagements quartiers 2030 »</b>	<b>5</b>
L’évaluation finale du contrat de ville 2015-2022 .....	5
La concertation citoyenne.....	5
L’élaboration de l’accord-cadre de préfiguration du contrat de ville.....	5
La formalisation du contrat de ville et des projets de quartiers .....	6
<b>LES ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 DU GRAND AVIGNON : OBJET DU CONTRAT DE VILLE ET MODALITES D’INTERVENTION .....</b>	<b>7</b>
<b>Les enjeux du contrat de ville.....</b>	<b>7</b>
<b>Une approche centrée sur le développement social dans une logique préventive et une coordination renforcée.....</b>	<b>7</b>
<b>La mobilisation des politiques publiques sectorielles et des différentes stratégies .....</b>	<b>9</b>
<b>Les modalités d’action des partenaires .....</b>	<b>10</b>
<b>La mobilisation d’une ingénierie dédiée à la coordination du contrat de ville.....</b>	<b>10</b>
<b>Le suivi et l’évaluation du contrat de ville .....</b>	<b>11</b>
La formalisation du bilan annuel.....	11
L’évaluation à mi-parcours.....	11
L’évaluation finale du contrat de ville .....	11
L’observation des dynamiques territoriales .....	12
Les possibles évolutions du contrat de ville.....	12
<b>FAIRE PLUS ET MIEUX : LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE.....</b>	<b>13</b>
<b>Les axes transversaux essentiels à la mise en œuvre du contrat de ville.....</b>	<b>13</b>
La prise en compte des enjeux de tranquillité publique et de lutte contre la délinquance .....	13
Le renforcement du pouvoir d’agir des habitants .....	13
Accompagner le développement du lien social .....	15
<b>Les orientations stratégiques du contrat de ville.....</b>	<b>16</b>
Ouvrir les champs des possibles de la jeunesse et soutenir les parents .....	16
Favoriser les parcours d’insertion socio-professionnelle.....	17
Agir sur le logement et le cadre de vie dans une perspective de transition écologique et de tranquillité publique .	18
Lever les freins pour permettre aux habitants d’accéder à leurs droits.....	20
<b>ADAPTER L’ACTION AUX SPECIFICITES TERRITORIALES : LES PROJETS DE QUARTIERS .....</b>	<b>21</b>
<b>Le périmètre des projets de quartier .....</b>	<b>21</b>
<b>Objet des projets de quartiers .....</b>	<b>21</b>
<b>Champfleury, Monclar, Louis Gros.....</b>	<b>23</b>
<b>Rocade Nord - Croix-des-Oiseaux.....</b>	<b>26</b>
<b>Rocade Sud, Barbière .....</b>	<b>29</b>

Reine-Jeanne, Saint-Jean, Grange d'Orel et Pont-des-Deux-Eaux .....	32
Saint-Chamand .....	35
Broquetons - Sainte Catherine.....	38
Camp Rambaud - Les Mérides - Joffre - Centre-Ville.....	40
<b>LES MODALITES D'ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE.....</b>	<b>43</b>
<b>Le pilotage et l'animation du contrat de ville.....</b>	<b>43</b>
Les différentes instances du contrat de ville .....	44
.....	44
Une animation opérationnelle ancrée à l'échelle du projet de quartier.....	45
L'affirmation du rôle des communes dans le pilotage stratégique des projets de quartiers .....	45
Une animation partenariale thématique pilotée par le Grand Avignon .....	45
Un pilotage stratégique alimenté par les territoires .....	46
<b>Les outils mobilisables pour la mise en œuvre du contrat de ville .....</b>	<b>46</b>
Le fléchage des orientations et du droit commun des partenaires.....	46
Les outils spécifiques à la Politique de la ville .....	59
<i>L'appel à projet annuel</i> .....	59
<i>Le conventionnement pluriannuel d'objectifs</i> .....	59
<i>L'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du budget citoyen</i> .....	59
<i>Les dispositifs associés</i> .....	59
<b>SYNTHESE DES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES.....</b>	<b>64</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>65</b>
<b>Pistes d'actions issues de la concertation citoyenne - Commune d'Avignon.....</b>	<b>65</b>
<b>Pistes d'actions issues des travaux d'élaboration - Commune du Pontet.....</b>	<b>69</b>
<b>Plan Local de Santé Publique (PLSP) document joint .....</b>	<b>72</b>

# LE CADRE D'INTERVENTION

---

## La nouvelle géographie prioritaire

L'Etat, dans ses circulaires des 15 mai et 31 août 2023<sup>1</sup> fixe le cadre de la nouvelle contractualisation en faveur des quartiers les plus paupérisés de France Métropolitaine et d'Outre-Mer. La démarche « Engagements Quartier 2030 » vise à renouveler les engagements réciproques en faveur de la réduction des inégalités entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire (loi de 21 février 2014 pour la ville et la cohésion urbaine) en s'appuyant notamment sur une démarche de concertation préalable à l'élaboration du futur contrat de ville. Le Comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 précise les priorités nationales : la participation des habitants, l'emploi, la transition écologique, le renforcement des services publics (emploi, éducation, sécurité) et un changement de méthode attendu tant en matière de modalités d'intervention que de gouvernance. Une dernière instruction datée du 4 janvier 2024 précise dans ce cadre les attendus et engagements de l'Etat en matière de gouvernance et de mobilisation financière.

Deux communes de l'agglomération du Grand Avignon sont concernées par la géographie prioritaire telle que définie par décret du 29 décembre 2023 : Avignon et Le Pontet. La nouvelle géographie consacre notamment le passage de 3 à 5 quartiers prioritaires à Avignon, la fusion des 2 anciens quartiers prioritaires du Pontet et l'extension des anciens périmètres au bénéfice de la commune d'Avignon.

Ainsi, sont donc concernés par le contrat de ville les quartiers suivants :

Pour la commune d'Avignon :

- ≥ Monclar - Champfleury - Rocade Sud - Barbière - Croix des Oiseaux ;
- ≥ Broquetons - Sainte Catherine ;
- ≥ Pont des Deux Eaux ;
- ≥ Reine Jeanne - Saint Jean - Grange d'Orel ;
- ≥ Saint Chamand.

Ces quartiers représentent 1/3 de la population totale de la commune, soit 30 000 habitants environ.

Pour la commune du Pontet :

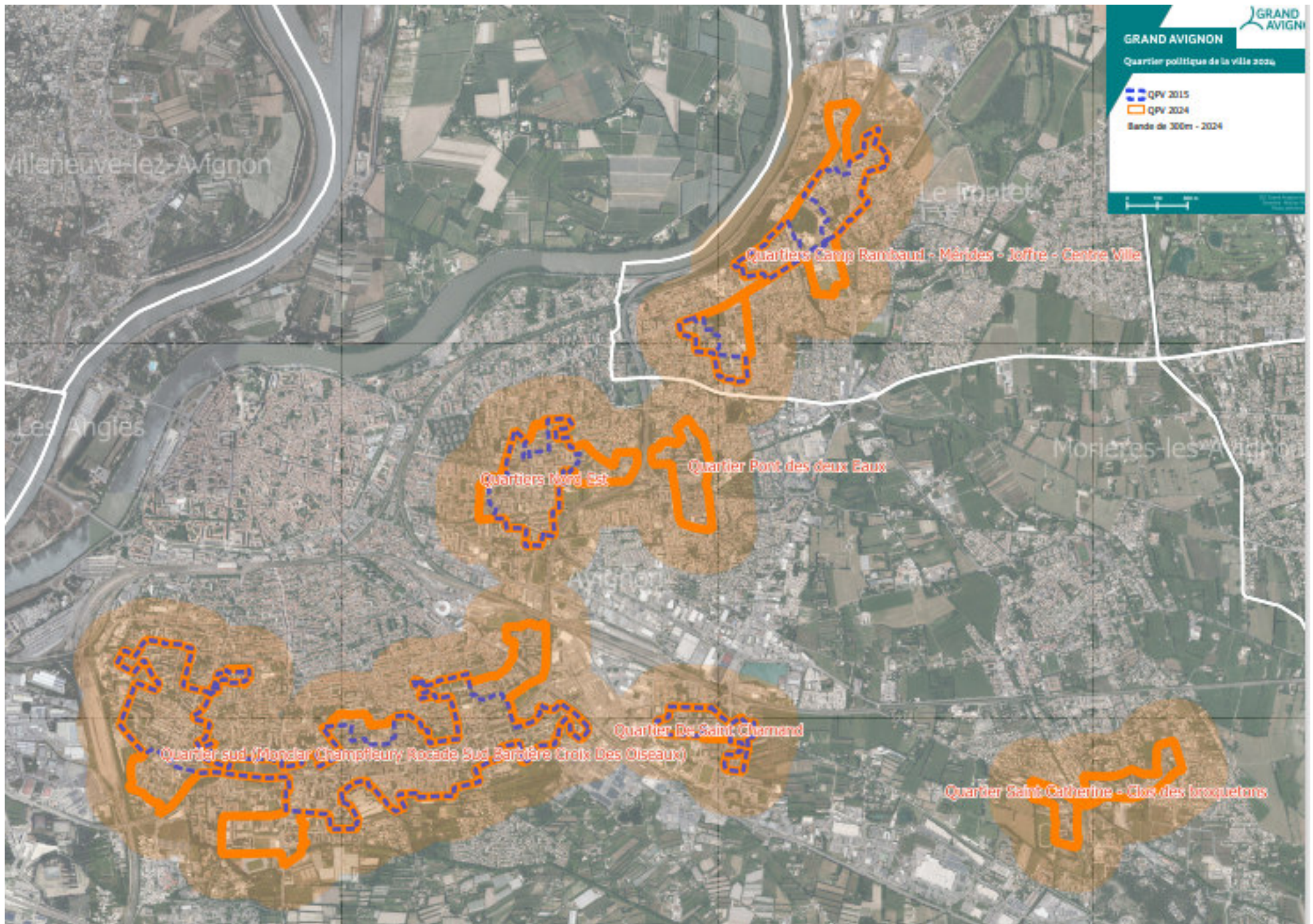
- ≥ Camp Rambaud - Les Mérides - Joffre – Centre-Ville.

Ce quartier prioritaire de la ville représente 1/4 de la population totale de la commune, soit 4 200 habitants environ.

Les données seront précisées en fonction des mises à jour opérées par l'INSEE, intégrant les nouveaux périmètres.

---

<sup>1</sup> Les deux circulaires précisent les modalités d'association des habitants aux réflexions liminaires à l'élaboration des nouveaux contrats de ville (concertation citoyenne) et quelques principes méthodologiques (approche adaptée aux quartiers, mobilisation des outils de l'Etat, orientations en faveur de 4 enjeux...)



# Les éléments constitutifs de la démarche d'élaboration du contrat de ville « engagements quartiers 2030 »

## L'évaluation finale du contrat de ville 2015-2022

En 2022, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon, avec le concours du Centre de Ressources Politique de la Ville de la Région PACA (Cité Ressources), a produit un rapport d'évaluation finale du précédent contrat de ville. Les principales conclusions de ce document ont permis d'alimenter l'actuel contrat de ville notamment en matière de gouvernance et de mobilisation des politiques publiques de droit commun. Ces conclusions ont mis en exergue la nécessité :

- ≥ D'une gouvernance renouvelée et dynamisée, à travers un renforcement des modalités de collaboration et de partenariat avec les signataires du contrat de ville aux premiers rangs desquels les communes ;
- ≥ D'une priorisation des orientations pour mettre fin à la logique de saupoudrage ;
- ≥ D'un réel engagement des partenaires ;
- ≥ D'une évolution des modalités de mobilisation des opérateurs du contrat de ville ;
- ≥ D'un renouvellement de la mobilisation et de la participation citoyenne au-delà des instances, notamment des conseils citoyens.

## La concertation citoyenne

De juillet à octobre 2023, toujours avec l'appui de Cité Ressources, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon a, conformément aux circulaires des 15 mai et 31 août 2023, concerté largement les habitants, acteurs et partenaires du contrat de ville. Cette démarche a mobilisé près de 350 habitants sur l'ensemble des quartiers prioritaires d'Avignon et du Pontet. Cette concertation a permis de mettre en lumière les principaux enjeux et problématiques de ces quartiers sur la jeunesse, la sécurité, l'habitat et le cadre de vie, l'emploi-insertion et la solidarité en direction des plus démunis. L'ensemble de ces contributions a servi de base pour définir les orientations qui guident l'action du contrat de ville telles que présentées ci-après.

## L'élaboration de l'accord-cadre de préfiguration du contrat de ville

A partir de janvier 2024, la Communauté d'agglomération du Grand Avignon a été accompagnée du GIE Passages dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du contrat de ville. Après analyse des différents documents produits, et un premier temps de travail avec l'équipe élargie de la politique de la ville (Grand Avignon et Etat), un forum de lancement a été organisé le 22 février en présence du vice-président du Grand Avignon, des maires d'Avignon et du Pontet et du sous-préfet en charge de la politique de la ville. Il a regroupé une centaine de participants. Ce forum a permis de partager les résultats de l'évaluation et de la concertation et d'approfondir trois enjeux : les dynamiques partenariales, les coopérations avec et entre acteurs et la participation des habitants.

Un travail de synthèse a enfin été réalisé avec les représentants des Villes, l'équipe politique de la ville du Grand Avignon et de l'Etat pour fixer les grands principes de cette nouvelle contractualisation dans un accord-cadre de préfiguration du contrat de ville. Ce document a fait l'objet d'une signature au 28 mars 2024 par le Grand Avignon et l'Etat.

## La formalisation du contrat de ville et des projets de quartiers

Le contrat de ville a ensuite été formalisé, à partir des principes stratégiques inscrits dans l'accord-cadre de préfiguration, grâce à l'organisation de temps de travail collectifs avec les opérateurs, les partenaires institutionnels et les habitants.

Conformément à l'approche préconisée par l'Etat, le Grand Avignon a fait émerger collectivement des priorités et des pistes d'actions par quartier, dans l'optique d'élaborer des projets de quartier. Le périmètre de chaque projet quartiers a été défini au regard de la zone de vie sociale des centres sociaux pour la Ville d'Avignon et à l'échelle de l'ensemble du quartier prioritaire pour la Ville du Pontet.

- ≥ Dans la continuité de la concertation préalable à l'élaboration du contrat de ville, la définition des projets de quartier pour la Ville d'Avignon s'est appuyée en premier lieu, sur le point de vue des habitants, dans leur grande majorité mobilisés par les centres sociaux. Une centaine d'habitants et habitantes des quartiers prioritaires ont ainsi participé à la co-écriture des projets de quartier à Avignon à travers l'organisation d'ateliers territoriaux :
  - Saint Chamand, le 14 juin ;
  - Champleury – Monclar, le 20 juin ;
  - Grange d'Orel – Reine Jeanne – Saint Jean, le 20 juin
  - Rocade sud – Barbière, le 21 juin ;
  - Croix Des Oiseaux, le 21 juin ;
  - Broquetons – Sainte-Catherine, le 24 juin ;
  - Pont-des-Deux-Eaux, le 15 juillet.
- ≥ La commune du Pontet, en cours d'élaboration de son projet territorial, a procédé à l'animation de temps de travail adossée à cette démarche :
  - Un séminaire sur le diagnostic et les pistes d'actions comptant 70 participants (opérateurs, services municipaux, partenaires et habitants) le 21 mars 2024 ;
  - Des ateliers thématiques territoriaux menés de mai à septembre 2024 (petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité, emploi, accès aux droits, santé, vieillissement de la population).

En parallèle, des groupes de travail thématiques ont été organisés à l'échelle du Grand Avignon avec les partenaires institutionnels et associatifs pour préciser les dispositifs existants, identifier les leviers et enjeux en matière de renforcement du droit commun, et les enjeux en matière de coordination des acteurs :

- ≥ Sur la jeunesse, le 31 mai 2024;
- ≥ Sur l'insertion, les 11 juillet et 17 juillet 2024,
- ≥ Sur le cadre de vie (notamment dans le cadre de l'élaboration de la convention d'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie), les 27 juin et 9 juillet 2024,
- ≥ Sur la santé (à travers le processus d'élaboration du plan local de santé publique) de décembre 2023 à juin 2024.

En outre, un atelier a été dédié le 31 mai 2024 aux centres sociaux et aux espaces de vie sociale. Il a permis de bénéficier de leur connaissance des quartiers, d'intégrer les modalités d'actions inscrites dans leurs projets sociaux et de définir leur futur rôle dans l'animation territoriale renforcée, quartier par quartier.

Enfin, un atelier a été organisé le 25 juin 2024 sur la participation citoyenne, en présence des conseils citoyens, des centres sociaux et d'associations locales. Il a permis de réfléchir collectivement au

renouvellement de l'implication citoyenne dans les quartiers prioritaires, en s'appuyant sur les réussites du territoire et en s'inspirant d'expériences d'autres collectivités.

Cette démarche a été pilotée par un groupe resserré comprenant l'équipe contrat de ville du Grand Avignon, les référents des Villes d'Avignon et du Pontet, le délégué du préfet et des représentantes de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

## LES ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 DU GRAND AVIGNON : OBJET DU CONTRAT DE VILLE ET MODALITES D'INTERVENTION

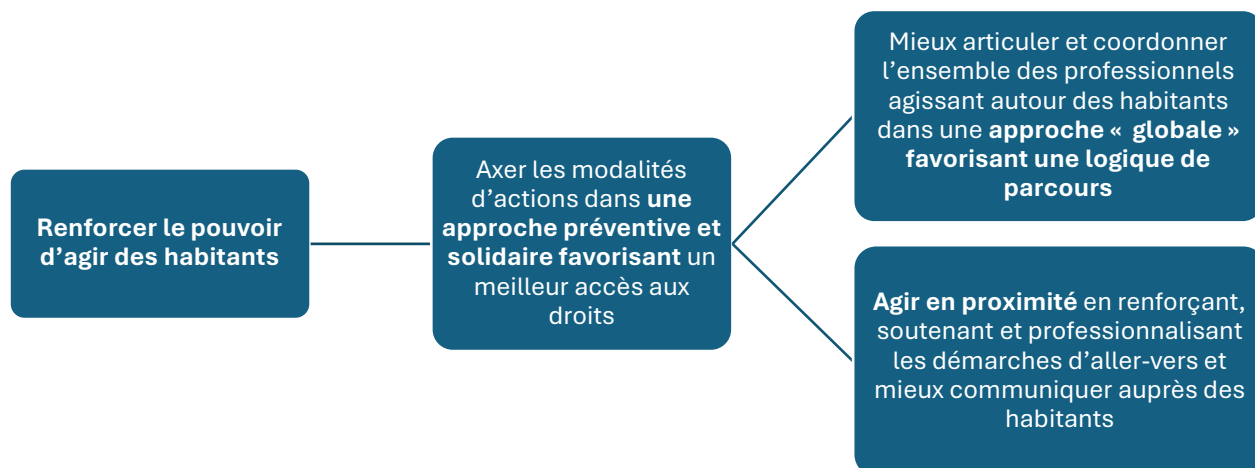
---

### Les enjeux du contrat de ville

Les différents ateliers et temps de concertation ont permis d'affiner et de valider les problématiques suivantes :

- ≥ Comment permettre aux habitants de vivre sereinement dans des quartiers apaisés et sécurisés, alors même que les trafics de drogues ont des impacts considérables sur la qualité de vie des habitants au quotidien, sur l'occupation des espaces publics et des lieux ouverts aux publics pourtant centraux dans l'exercice du vivre ensemble ?
- ≥ Comment renforcer la solidarité avec et entre nos territoires et les habitants, alors que la précarité des habitants des quartiers prioritaires ne cesse de croître, que les situations se complexifient et que les politiques publiques sont confrontées à une réduction continue de leurs moyens d'actions ?
- ≥ Comment permettre aux habitants, et notamment aux plus jeunes, de se projeter dans un parcours de vie, alors qu'ils sont au quotidien confronté à des situations d'inégalité des chances ?
- ≥ Comment changer de paradigme en soutenant et en s'appuyant sur les ressources individuelles et collectives présentes dans les quartiers prioritaires, et en rendant pleinement acteurs les habitants ?

### Une approche centrée sur le développement social dans une logique préventive et une coordination renforcée



Dans ce cadre et en lien avec les résultats de l'évaluation finale du précédent contrat de ville, les partenaires s'accordent sur la nécessité de resserrer leurs modalités d'actions dans l'objectif de rendre plus pertinentes et impactantes les différentes mesures développées et telles qu'inscrites dans le rapport fondateur de la politique de la ville, « Ensemble, refaire la ville »<sup>2</sup>. Ce dernier insistait alors sur la nécessité de définir une **méthode d'action pour notamment « agir sur les causes davantage que sur les effets », « à faire des habitants les acteurs du changement » et « à rompre avec les approches sectorielles ou catégorielles pour privilégier transversalité et globalité de l'action ».**

C'est aussi pour cette raison que les partenaires souhaitent aujourd'hui affirmer leur volonté d'agir et de soutenir des actions qui visent en premier lieu **la prévention des décrochages qu'ils soient d'ordre :**

- Scolaire, à travers le soutien aux actions en faveur de la réussite éducative et de la parentalité comme levier pour l'émancipation et la prévention de la délinquance ;
- Social, à travers le renforcement des actions de vivre ensemble ;
- Urbain, à travers les actions en faveur du cadre de vie et du renouvellement urbain ;
- Sanitaire, à travers les actions de prévention et de promotion de la santé d'une part, et en faveur de l'accès aux droits d'autre part ;
- De l'inclusion à travers la facilitation de l'accès aux droits et à l'emploi.

Le contrat de ville vise à développer des actions au plus proche des réalités vécues par les habitants et de fait à renforcer **un ancrage territorial**. C'est la logique même du développement social, défini comme tel : *« une stratégie territoriale, qui consiste à agir sur l'environnement économique et social des personnes, dans le cadre d'une conception globale, qui implique d'ajouter aux dimensions de protection et de promotion, la dimension du **pouvoir d'agir individuel et collectif, afin que l'action sociale soit plus préventive, participative et inclusive** ».*<sup>3</sup>

C'est pour cela, que de manière spécifique à chacun de territoires ont été définies des orientations prioritaires inscrites dans les projets de quartiers. Ces priorités ne demeurent bien évidemment pas figées pour la durée du contrat et nécessiteront des changements en réponses aux évolutions des territoires et des habitants.

**Aussi, de manière à renforcer l'ancrage territorial, le renforcement du pouvoir d'agir des habitants les partenaires soutiendront prioritairement des actions visant une action de proximité en :**

- Renforçant, soutenant et professionnalisant les démarches d'aller-vers de l'ensemble des professionnels ;
- Confirmant la place et le rôle des centres sociaux dans le renforcement du pouvoir d'agir ;
- Expérimentant d'autres outils, notamment en matière de financements, en favorisant une plus grande articulation entre les besoins des habitants et les solutions proposées par les différents acteurs ;
- Renforçant la communication auprès des habitants et « l'accompagnement vers » pour que ces derniers soient pleinement acteurs ;
- Apportant une vigilance accrue aux modalités déployées par les opérateurs pour la concertation avec les habitants dans le cadre du dépôt d'un dossier de demande de subvention et/ou au bilan de l'action.

---

<sup>2</sup> Hubert Dubedout (1983)

<sup>3</sup> Cyprien Avenel (DGCS) dans le cadre du *Guide d'appui aux interventions collectives du travail social*, 2020

Aussi, l'action des partenaires doit être pensée dans une logique de parcours et une approche « globale » de la personne et de son environnement. Il conviendra alors de renforcer la **cohérence entre les dispositifs et leur coordination**, en s'appuyant sur les espaces existants et pilotés dans le cadre des politiques publiques sectorielles ou des dispositifs spécifiques (groupes de travail emploi, la cité éducative, Nouveau Programme National de Renouveau Urbain, etc.) ou en créant des espaces spécifiques de coordination. Il conviendra aussi de penser des outils favorisant les coopérations (cartographie/annuaire des acteurs, etc.).

## La mobilisation des politiques publiques sectorielles et des différentes stratégies

Dans cette logique, il s'agit notamment de « réinventer la ville » en « transformant les politiques de droit commun ». Autrement dit, la politique de la ville vise à réduire les inégalités territoriales en s'appuyant prioritairement sur les politiques publiques de droit commun, qu'elle mobilise en premier lieu (Loi pour la Ville du 21 février 2014). Sa vocation est de déployer des moyens supplémentaires et innovants par rapport au droit commun, sur des territoires et auprès de publics qui ont davantage de besoins. Il s'agit donc d'une **politique partenariale** d'équité territoriale dont le contrat de ville est le document socle :

- ≥ Permettant **d'identifier les priorités partagées** en faveur du développement territorial ;
- ≥ Engageant les partenaires à **cibler et préciser la déclinaison de leurs stratégies et de leurs politiques publiques**, à la fois propres à leur institution ou à leur organisation et considérées de « droit commun » (autrement dit applicables sur tout le territoire), et spécifiques dès lors qu'elles ciblent une partie du territoire, en l'occurrence les quartiers dits « prioritaires de la ville » si les moyens de droit commun ne s'avèrent pas suffisants. C'est notamment le cas des dispositifs « associés » au contrat de ville tels que la cité éducative, les Nouveaux Programmes Nationaux de Renouveau Urbain (NPNRU), l'Abattement de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie (ATFPB), le Plan Local de Santé Publique (PLSP), etc.
- ≥ **Fléchant les moyens d'actions.**

A ce titre, le contrat de ville, piloté par le Grand Avignon, mobilise ses différents partenaires : l'Etat, les communes d'Avignon et du Pontet, le Conseil départemental de Vaucluse, la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, les bailleurs sociaux (Grand Delta Habitat, Erilia, SFHE et ADOMA), la Mutualité Sociale Agricole Alpes-Vaucluse, la Banque Publique d'Investissement France, France Travail, l'Agence Régionale de Santé, l'Education nationale.

En ce sens, le contrat de ville s'articule avec :

- ≥ Le projet territorial du Grand Avignon ;
- ≥ Les projets municipaux portés par les communes et les différents conventionnements qui en découlent, à l'image des centres sociaux d'Avignon et des espaces de vie sociale du Pontet et des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
- ≥ Les compétences qui relèvent du Conseil départemental, notamment en matière d'action sanitaire et sociale (solidarité pour les personnes en situation de précarité, personnes âgées, personnes handicapées, enfance et famille, insertion et santé) ;

- ≥ La convention d'objectifs et de gestion ainsi que les conventions territoriales globales (CTG) portées par la CAF ;
- ≥ Les différentes politiques publiques portées par l'Etat et ses agences (Agence Régionale de Santé, France Travail, Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) : nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain (NPNRU), contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE), contrat local de santé (CLS), pacte des solidarités, etc. ;
- ≥ Les orientations portées par la Mutualité Sociale Agricole Alpes-Vaucluse.

## Les modalités d'action des partenaires

Plus particulièrement, le contrat de ville mobilisera des outils et dispositifs qui lui sont spécifiques et offrira un cadre pour :

- ≥ Soutenir l'émergence de **projets collectifs interacteurs** et encourager les logiques de consortium d'acteurs ;
- ≥ Sécuriser les acteurs et les financements à travers le **développement progressif des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)** dans la limite des crédits respectivement disponibles et selon des modalités précisées dans la suite du document ;
- ≥ **Expérimenter d'autres méthodes de** financement en s'appuyant notamment sur les logiques de budgets participatifs, citoyens, etc.

## La mobilisation d'une ingénierie dédiée à la coordination du contrat de ville

Pour coordonner l'action de l'ensemble des partenaires, le contrat de ville bénéficie d'une ingénierie et d'espaces de pilotage et d'animation qui visent en premier lieu à :

- ≥ Identifier les ressources et les besoins des territoires ;
- ≥ Coordonner l'action partenariale en s'assurant de la mobilisation des moyens de « droit commun » ;
- ≥ Renforcer la cohérence et la complémentarité des interventions territorialisées par une articulation des différents dispositifs ;
- ≥ Lancer ou soutenir les expérimentations permettant d'apporter des réponses, méthodes nouvelles pour mobiliser les habitants et renforcer leur pouvoir d'agir.

Pour ce faire, le Grand Avignon, pilote du contrat de ville, ainsi que les Villes , la préfecture du Vaucluse et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) affecteront des ressources humaines dédiées, nécessaires au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville. Ces ressources pourront varier dans le temps en fonction du réajustement de la stratégie et de l'évolution des besoins.

Plus largement et en lien avec l'enjeu de mobilisation des politiques publiques sectorielles, les services des collectivités, de l'Etat et des différents partenaires seront pleinement concernés par le contrat de ville en :

- ≥ Mobilisant leurs compétences au service des projets développés dans les quartiers prioritaires des villes d'Avignon et du Pontet ;
- ≥ Participant aux temps de travail concernant leurs compétences ;

- ≥ Mobilisant et fournissant l'ensemble des données nécessaires au suivi et à l'évaluation de l'action coordonnée du contrat de ville.

## Le suivi et l'évaluation du contrat de ville

### La formalisation du bilan annuel

- ≥ Annuellement, les différents opérateurs du contrat de ville seront tenus de renseigner le bilan annuel de leur action notamment via la **plateforme Dauphin**, tel que prévu dans les conventions et conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ;
- ≥ Ce bilan considéré comme « quantitatif », sera complété par des **rendez-vous / visite(s)** répartis entre les différents membres de l'équipe du contrat de ville pour échanger qualitativement sur le déroulé et les résultats de l'action sur la base d'une trame commune aux différents partenaires ;
- ≥ Certains opérateurs seront annuellement invités à organiser un **comité de pilotage** de leur action, notamment dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) ;
- ≥ Aussi, **un panel d'habitants**, bénéficiaire des actions, pourra être mobilisé en lien avec les opérateurs pour qualifier les bilans d'actions et (ré)orienter annuellement les orientations des projets de quartiers ;
- ≥ Ces différents éléments serviront de base de réflexion et d'arbitrage pour les partenaires en cas d'un dépôt d'une nouvelle demande de subvention par le même opérateur.

### L'évaluation à mi-parcours

Conformément aux directives de l'Etat, le contrat de ville fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2027. Cette évaluation ne visera pas l'exhaustivité mais permettra, à minima de réaliser quelques focus prioritaires sur l'approche et la méthodologie du contrat de ville. Dans ce cadre, seront notamment analysés :

- ≥ Les modalités du renforcement du pouvoir d'agir des habitants à travers l'évaluation du développement des outils expérimentés en la matière ;
- ≥ Les modalités de coopération entre acteurs notamment leur capacité à mobiliser les habitants dans une logique de « parcours » à travers l'expérimentation de mesures d'impacts collectifs auprès des bénéficiaires des actions, en lien avec les dispositions portées par l'Etat via notamment les centres de ressources politique de la ville (cité ressources PACA). Dans ce cadre, une attention particulière sera notamment portée sur la jeunesse, le cadre de vie et les dispositions en faveur de l'accès à l'emploi ;
- ≥ Les moyens d'actions déployés, notamment en matière de renforcement du droit commun.

Cette évaluation sera nourrie par les différents partenaires en articulation avec les dispositifs associés (cité éducative, cité de l'emploi, nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain, etc.).

### L'évaluation finale du contrat de ville

Le contrat de ville fera l'objet d'une évaluation finale. Dans ce cadre seront notamment observés et analysés :

- ≥ le niveau de contribution de chacun des partenaires ;
- ≥ les modalités de gouvernance ;
- ≥ les évolutions réalisées pour permettre de « faire plus et mieux ».

Des mesures d'impacts collectifs pourront notamment alimenter la réflexion.

## L'observation des dynamiques territoriales

Les évolutions territoriales feront l'objet d'une démarche d'observation avec le soutien du système d'information géographique (SIG) du Grand Avignon et en lien avec :

- ≥ les différentes données disponibles auprès des partenaires (diagnostic CAF, analyse des besoins sociaux, enquête annuelle des bailleurs, etc.) ;
- ≥ la mission d'observation du centre de ressources pour la Politique de la ville en Région PACA.

## Les possibles évolutions du contrat de ville

Au regard des différents éléments issus de l'observation, du suivi, de l'évaluation du contrat de ville et des éléments de contexte, échéances électorales notamment, les partenaires s'entendent sur la possibilité de faire évoluer le périmètre du contrat de ville, avec la possibilité d'intégrer de nouveaux territoires qui n'auraient pas été retenus comme quartier prioritaire de la politique de la ville en 2024.

Aussi, certaines zones ne répondant pas strictement aux critères de la géographie prioritaire de la politique de la ville (nombre d'habitants, ressources) mais en présentant certaines caractéristiques au regard de leur situation de décrochage constituent ainsi des poches de pauvreté ; elles pourront être situées dans l'une ou plusieurs villes de l'agglomération porteuse du contrat de ville, y compris celles ne disposant pas de quartier prioritaire de la politique de la ville et bénéficiant de crédits de l'État (Agence Nationale de la Cohésion Territoriale) dans la limite de 2,5 % de la dotation allouée annuellement au Grand Avignon (circulaire du 31 août 2023).

# FAIRE PLUS ET MIEUX : LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

---

## Les axes transversaux essentiels à la mise en œuvre du contrat de ville

### La prise en compte des enjeux de tranquillité publique et de lutte contre la délinquance

Les problématiques de tranquillité publique pèsent lourd dans les dynamiques locales et dans le quotidien des habitants, premières victimes de l'insécurité et de la délinquance. Si la politique de la ville ne peut et ne doit en aucun cas se substituer aux politiques publiques en la matière, il est indispensable de prendre en compte les impacts générés sur les territoires, notamment liés aux trafics de stupéfiants, sur :

- ≥ L'occupation et l'appropriation des espaces publics et des lieux ouverts aux publics, sources de crainte pour soi, pour ses enfants, et induisant de manière mécanique une forme de repli sur soi ;
- ≥ Les relations police-population qui se complexifient ;
- ≥ La peur de voir la jeunesse, ses propres enfants, happée par les trafics ;
- ≥ Le sentiment d'impuissance à agir durablement en faveur de la cohésion sociale.

Alors de manière transversale aux orientations portées par les partenaires du contrat de ville, il convient de :

- ≥ Clarifier les stratégies des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et renforcer leur articulation avec le contrat de ville, notamment par l'organisation d'une veille territoriale et la mise en réseau des acteurs sur les questions de tranquillité publique ;
- ≥ Renforcer les moyens de prévention en faveur de la jeunesse en mobilisant notamment la prévention spécialisée (Conseil départemental) et les animateurs jeunesse, ainsi qu'en s'articulant avec la cité éducative pour Avignon et le programme de réussite éducative pour Le Pontet ;
- ≥ Prendre en compte les enjeux de tranquillité publique dans les diagnostics et aménagements prévus (prévention situationnelle) dans le cadre des projets urbains et de la gestion du cadre de vie ;
- ≥ Accompagner et soutenir les habitants dans le cadre des situations « traumatisantes » par la mise en place de cellules collectives d'écoute, par un processus coordonné de gestion des équipements, etc.
- ≥ Développer des actions en faveur des relations institutions - population dans un objectif de restauration d'une confiance réciproque et de relation apaisée.

### Le renforcement du pouvoir d'agir des habitants

Tous les partenaires s'accordent sur l'enjeu de la mobilisation des habitants dans la mise en œuvre du contrat de ville et le « renforcement » de leur pouvoir d'agir. La loi Lamy de 2014, consacrait aux habitants, aux côtés des associations, une place dans la mise en œuvre, l'élaboration et l'évaluation des contrats de ville, à travers la création des conseils citoyens. Depuis 2015, le Grand Avignon a soutenu les conseils citoyens d'Avignon et du Pontet et les a pleinement intégrés à la gouvernance du contrat de ville. Pour autant, tout en reconnaissant l'engagement important des membres des conseils citoyens, le dispositif s'est peu à peu essoufflé. Ce nouveau contrat de ville est donc perçu par les partenaires comme une opportunité pour impulser différemment la mobilisation des habitants en permettant notamment de développer et soutenir des projets répondant aux mieux à leurs idées et à leurs besoins.

### ≥ **La mobilisation des outils de la commune d'Avignon**

La commune d'Avignon a développé ces dernières années, un panel d'outils et d'espaces pour favoriser la participation des habitants au développement de leur territoire. Parmi ceux-ci peuvent notamment être cités le budget participatif (investissement), la plateforme numérique participative « Avignon, je participe » ainsi que les différentes instances participatives : conseil local de la jeunesse, conseil municipal des enfants et conseils de quartier.

- ↳ Les conseils de quartiers de la Ville d'Avignon pourront être sollicités dans le cadre de la mise en place des projets de quartier.
- ↳ Dans la cadre du contrat de ville, il conviendra d'optimiser la mobilisation des différents dispositifs existants, notamment le budget participatif en accompagnant la diffusion d'information auprès des habitants en proximité, en suscitant et accompagnant le développement de projets par les habitants. Les centres sociaux et les clubs jeunes seront notamment mobilisés dans ce sens.
- ↳ Le conseil local des jeunes, issu de la convention citoyenne de la jeunesse ayant mobilisé des jeunes des quartiers prioritaires veillera à continuer à mobiliser et mieux intégrer des jeunes issus des différents quartiers prioritaires d'Avignon.

### ≥ **La mobilisation des outils de la commune du Pontet**

Bien que l'expérience du conseil citoyen ait été une réussite sur Le Pontet, la commune souhaite s'orienter vers des dispositifs plus souples et proactifs selon les projets de son territoire.

En mettant en place une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) sur les copropriétés de Joffre, la Ville va porter, de facto, une démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité. Ce cadre offre une piste de participation citoyenne très pertinente et opportune sur le quartier prioritaire de la politique de la ville en termes de gestion des espaces transitoires et d'amélioration du cadre de vie.

La Ville souhaite également déployer une expérimentation de tables de quartier à l'échelle de la commune selon le calendrier des projets d'aménagement inscrits au plan pluriannuel d'investissements.

La proposition d'un budget citoyen dans le cadre du contrat de ville convient à la volonté de la commune de soutenir et accompagner la participation citoyenne. Pour rappel, l'ensemble du champ d'intervention de la politique de la ville, dont la participation citoyenne s'inscrit dans le droit commun.

### ≥ **Le déploiement des outils de l'Etat**

L'Etat, à travers la circulaire du 1<sup>er</sup> juillet 2024 encourage le développement des Fonds de Participation des Habitants (FPH) portés par une collectivité ou une association afin de « donner du pouvoir aux habitants prêts à porter des projets dans leurs quartiers » pour des projets ne dépassant pas 2 000 €. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale seront notamment mobilisés pour accompagner l'émergence de projets des habitants. Il sera également envisagé de s'appuyer sur les collectifs présents sur les quartiers pour encourager au développement de projets (associations des parents d'élèves, associations d'habitants, etc.)

La Préfecture de Vaucluse, face aux constats de désaffection des espaces publics des quartiers prioritaires d'Avignon et du Pontet par le public féminin, subventionnera les marches exploratoires des femmes. Il s'agira d'objectiver, de leur point de vue, le diagnostic et étudier des solutions issues de leur expertise d'usage

qu'elles soumettront aux décideurs pour prise de décision. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale seront au cœur de cette dynamique.

### ≥ **La mobilisation et l'expérimentation d'outils de participation à l'échelle du Grand Avignon**

Le Grand Avignon, s'appuiera notamment sur la méthodologie de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) pour favoriser la mobilisation régulière des habitants à travers notamment des « diagnostics en marchant ». Dans ce cadre, une vigilance particulière sera apportée quant à la garantie du principe de « redevabilité » en rendant compte, de manière régulière et adaptée, aux habitants des actions entreprises.

Les centres sociaux, dans le cadre de leurs missions sociales, sont des acteurs incontournables de la participation citoyenne. Pour autant, ils ne peuvent en être les seuls dépositaires. S'ils sont positionnés en appui des dynamiques impulsées par les collectivités, il conviendra également de soutenir la mobilisation et la structuration de collectifs d'habitants dont des collectifs de jeunes.

Pour ce faire, le Grand Avignon souhaite expérimenter, en lien avec les communes et l'Etat, un nouvel outil en faveur de la participation citoyenne : le Budget Citoyen. Son objectif est de financer (en fonctionnement) des actions pensées et construites avec les habitants. Les projets issus des habitants seront sélectionnés dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, puis confiés aux opérateurs. Dès 2025, ce dispositif fera l'objet, dans un premier temps, d'une expérimentation au sein d'un quartier, qui sera défini par les partenaires. Selon les résultats, un déploiement annuel pourra se faire de manière à couvrir l'ensemble des quartiers au cours de la contractualisation.

### Accompagner le développement du lien social

La crise du COVID, le poids des problématiques en matière de tranquillité publique, les mobilités résidentielles, ont eu et ont des impacts sur la dynamique collective des quartiers prioritaires. La désaffection des espaces publics ou des lieux ouverts aux publics, ainsi que les différentes formes de replis sont des symboles de régression du lien social. Cette détérioration des ressources collectives est mal vécue par les habitants, qui sont, avant toute chose, en demande d'actions en faveur du vivre ensemble dans les quartiers, à travers l'organisation de temps collectifs, festifs et d'évènements fédérateurs.

Il convient alors d'agir, en complémentarité des politiques de prévention et de sécurité, pour offrir, aménager et animer des espaces sécurisés, structurés et structurants pour l'accueil des habitants (centres sociaux, espaces extérieurs) et le développement du lien social :

- ≥ S'appuyer sur la culture, le sport et les loisirs, qui sont à considérer dans ce cadre comme autant de vecteurs à mobiliser pour favoriser la rencontre ;
- ≥ Replacer les relations humaines au cœur des processus de développement territorial, en mutualisant les moyens, humains, pour permettre une mobilisation renforcée et de proximité des habitants autour notamment de la dynamique du centre social et des acteurs locaux ;
- ≥ Avoir une attention particulière sur le vieillissement de la population des quartiers prioritaires pour rompre l'isolement.

## Les orientations stratégiques du contrat de ville

Ouvrir les champs des possibles de la jeunesse et soutenir les parents

Favoriser les parcours d'insertion socio-professionnelle

Agir durablement sur le logement et le cadre de vie dans une perspective de transition écologique

Lever les freins pour permettre aux habitants d'accéder à leurs droits

### Ouvrir les champs des possibles de la jeunesse et soutenir les parents

Si la jeunesse couvre de manière large la petite enfance jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte, les 12-18 ans (et leurs parents) sont à ce jour, la cible privilégiée du contrat de ville en termes de renforcement et d'évolution des modalités d'actions dans des logiques de prévention des risques (décrochage scolaire, délinquance, santé mentale et addictions), d'émancipation par la réussite éducative (soutien scolaire, accès aux stages, espaces ressources de proximité, etc.) et d'ouverture des champs des possibles (découverte de nouvelles pratiques, sortie du territoire, etc.). L'action vise aussi à valoriser et soutenir les parcours de réussites et accompagner les jeunes qui s'y sont inscrits. Les jeunes filles, plus particulièrement, devront faire l'objet d'une réflexion collective (occupation des espaces publics, participation aux activités, parcours de réussite scolaire, etc.). Cette ambition s'articulera avec les moyens d'actions déjà mis en œuvre en direction de la petite enfance et de l'enfance pour lesquels les territoires sont relativement bien dotés. Elle nécessitera aussi une réflexion collective quant aux ressources, notamment humaines, déployées de manière régulière sur les territoires, à l'image des acteurs de la prévention spécialisée et de l'Education populaire.

#### Les objectifs poursuivis :

- Maintenir l'ambition et les moyens d'actions mis en œuvre en direction de la petite enfance et de l'enfance, en lien avec les enjeux éducatifs et de santé : sanctuarisation des Programmes de Réussite Educative (PRE), généralisation des espaces parents (cité éducative), etc.
- Renforcer l'action dans la proximité en direction des publics adolescents en développant l'aller vers : adaptation des modalités d'accueil inconditionnel de la jeunesse (lieux, horaires, activités, etc.), soutien à la professionnalisation des métiers de l'animation et de la prévention, etc.
- Favoriser l'ouverture des jeunes sur le territoire et « emmener vers » : mobilisation « hors les murs » des équipements du territoire (théâtres, musées, bibliothèques, services des sports, etc.), diffusion et soutien aux actions de type colos apprenantes, service national universel, etc.
- Soutenir les actions en faveur du développement du pouvoir d'agir des jeunes en les accompagnant à être acteurs de leur quartier et de leur ville : développement des chantiers participatifs, développement de juniors associations, mobilisation des budgets participatifs, etc.
- Ancrer une approche active de l'insertion professionnelle et de l'ouverture des champs des possibles dès la jeunesse : facilitation des rencontres entre entreprises / associations et besoins (stages, alternance, jobs, etc.), valorisation des parcours et des expériences, etc.
- Accompagner les parcours de réussite éducative et mieux prendre en compte les ruptures scolaires en renforçant notamment les relations avec le collège.
- Soutenir la parentalité en favorisant les approches entre pairs, en renforçant la place des pères et en favorisant une plus grande implication des parents.
- Soutenir les actions en faveur des jeunes filles (occupation de l'espace public, mixité, etc.)

### **Les dispositifs ou politiques publiques mobilisés :**

- Programme de Réussite Educative (PRE) des Villes d'Avignon et du Pontet
- Conventions Territoriales Globales (CTG) des Villes d'Avignon et du Pontet
- Cité éducative de la Ville d'Avignon
- Espaces jeunes des centres sociaux et Espaces de Vie Sociale
- Mobilisation des dispositifs : « les entreprises s'engagent », le service civique, le service national universel...
- Prévention spécialisée et équipe de médiation territoriale
- Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- Evènements et dispositifs au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Lieux d'Accueil Enfants et Parents (LAEP)
- Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) d'Avignon et du Pontet

### **Favoriser les parcours d'insertion socio-professionnelle**

Vecteur d'insertion sociale, l'emploi joue un rôle fondamental dans la lutte contre la pauvreté et pour la cohésion sociale. Les partenaires, en lien avec les intentions formulées par l'Etat, affirment leur volonté de faire de l'insertion sociale et professionnelle, une priorité du contrat de ville. De nombreuses mesures, pleinement inscrites dans le droit commun, concourent déjà à encourager et favoriser le retour à l'emploi. Le contrat de ville s'appuiera donc naturellement sur l'ensemble de ces mesures et moyens existants. Cependant, « pour faire plus et mieux », il s'agira d'intervenir en priorité sur la levée de freins et sur le renforcement de la coordination des acteurs, dont les entreprises. L'objectif est d'améliorer et de fluidifier le cheminement vers l'emploi, à travers notamment la construction de parcours individualisés, la lutte contre l'assignation dès le plus jeune âge et l'insertion professionnelle des femmes.

### **Les objectifs poursuivis :**

- Mieux cibler les demandeurs d'emploi et renforcer leur accompagnement : mobilisation des conseillers France Travail dédiés aux habitants des quartiers prioritaires, renforcement des actions en faveur des femmes.
- Maintenir le recours et le soutien au champ de l'insertion par l'activité économique en renforçant la mobilisation des habitants issus des quartiers prioritaires et les liens avec les prescripteurs principaux (France Travail, Mission Locale) et dispositifs spécifiques comme la cité de l'emploi.
- Mieux intégrer les questions des « freins périphériques » - à savoir l'ensemble des facteurs externes qui limitent l'accès à l'emploi : promotion et adaptation des modes de garde, développement de garages solidaires, soutien aux mobilités douces, appui à l'apprentissage du français et prise en compte des questions de santé.
- Favoriser un engagement renforcé des entreprises.

**Les dispositifs ou politiques publiques mobilisés :**

- Cité de l'emploi
- Zone Franche Urbaine (ZFU)
- « Les entreprises s'engagent » (PAQTE)
- Dispositifs d'insertion (chantiers d'insertion, SIAE)
- Plate-forme d'apprentissage linguistique
- Bus de l'entrepreneuriat
- Citéslab
- Plan Local de Santé Publique (PLSP)
- Comités locaux pour l'emploi

### Agir sur le logement et le cadre de vie dans une perspective de transition écologique et de tranquillité publique

Le territoire est concerné par des opérations de requalification urbaine : nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain pour la Ville d'Avignon et projet urbain municipal « cœur de ville » de restructuration/requalification du quartier Joffre - centre-ville pour la Ville du Pontet. La qualité du cadre de vie et le logement sont des priorités exprimées par les habitants des quartiers prioritaires. Ces sujets concernent à la fois les questions d'aménagements (espaces publics et logement), de gestion urbaine de proximité (notamment en matière d'entretien et de propreté) et de tranquillité publique avec un poids considérable des trafics de stupéfiants sur la quiétude des habitants. Le traitement de ces sujets appelle à une mobilisation renforcée des politiques sectorielles et des moyens de droit commun, notamment des bailleurs sociaux, des Villes, de la Communauté d'agglomération de Grand Avignon et de l'Etat. Cet enjeu est d'autant plus complexe dans le cadre des copropriétés dégradées qui, nombreuses dans la nouvelle géographie prioritaire, appellent au renforcement des logiques préventives et une anticipation de leur traitement dans la durée par le droit commun. L'ensemble de ces réflexions et actions s'inscrira pleinement dans les enjeux de transition écologique portés localement et nationalement.

### **Les objectifs poursuivis :**

- Mobiliser le contrat de ville pour accompagner les projets urbains (nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain d'Avignon et projet urbain municipal « cœur de ville » du Pontet) : amélioration du cadre de vie et des logements, renforcement des modalités d'information et de communication des habitants et des acteurs, etc.
- Mobiliser la Dotation Politique de la Ville (DPV) d'Avignon en direction des projets d'investissement prioritaires au sein des quartiers prioritaires (réhabilitations d'écoles, équipements sportifs...) et les Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS).
- Contribuer aux réflexions stratégiques sur le traitement des copropriétés dégradées.
- Accompagner le volet social des projets urbains et mobiliser les acteurs locaux pour :
  - > Soutenir les habitants / locataires dans leur parcours résidentiel : informations droits et devoirs en lien avec les centres sociaux, organisation d'ateliers (repair-café, économie d'énergie, etc.), accompagnement à l'auto-réhabilitation.
  - > Animer le cadre de vie par le développement d'un programme d'actions sur les espaces publics.
- Optimiser les interventions des politiques publiques en matière de gestion des espaces publics : gestion des déchets ménagers, prévention, mobilisation de brigades environnementales et soutien aux actions citoyennes (ramassage collectif, diagnostics en marchant, chantiers participatifs, etc.).
- Collaborer de manière encore plus étroite avec les bailleurs en recentrant notamment l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie sur des objectifs partagés.
- Renforcer et généraliser l'approche Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) en formant l'ensemble des acteurs et en associant pleinement les habitants pour développer les diagnostics et les solutions.
- Faire de la « transition écologique » un thème transversal à chacun des axes de développement, en travaillant sur l'acculturation et la montée en compétence des partenaires et des acteurs.

### **Les dispositifs ou politiques publiques mobilisés :**

- Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain (NPNRU) d'Avignon
- Projet urbain municipal « cœur de ville » du Pontet
- Dispositifs opérationnels préventifs et curatifs sur le parc privé, dont les copropriétés
- Fonds verts
- Maison des projets du NPNRU
- Abattement de la Taxe Foncière sur la Propriété bâtie (ATFPB)
- Dotation politique de la ville (DPV) pour la Ville d'Avignon
- Dotations de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) des communes
- Budget participatif de la Ville d'Avignon
- Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) du Grand Avignon
- Schéma directeur de développement des énergies renouvelables du Grand Avignon
- Programme Alimentaire Territorial (PAT) du Grand Avignon

## Lever les freins pour permettre aux habitants d'accéder à leurs droits

Le niveau de revenu des habitants est l'indicateur unique retenu par l'Etat pour l'inscription en géographie prioritaire. Corolaire du taux de pauvreté, il atteste des écarts entre les quartiers prioritaires et le reste des territoires, et implique, d'une certaine manière, le renforcement des mécanismes de solidarité en direction des habitants les plus précaires. Les difficultés d'accès aux droits et à la santé demeurent la principale barrière pour bénéficier des mécanismes de solidarité dans notre société. Ces problématiques ont encore été davantage mises en exergue à l'occasion de l'épidémie de COVID 19 et ses suites. Les habitants des quartiers prioritaires se soignent moins et participent moins aux actions de prévention, ont moins accès à l'alimentation, est moins encore de qualité : les problématiques sont criantes tant en termes de santé générale que de santé mentale. L'addiction aux écrans, la sédentarité, le manque d'accès aux pratiques sportives, sont autant de sujets importants à prendre en compte dans les futurs travaux du contrat de ville. A cela s'ajoutent également la numérisation des démarches administratives, la complexité grandissante des situations individuelles, et des problématiques de maîtrise et de compréhension de la langue française.

Le nouveau contrat de ville cible son action en faveur de la levée des freins pour l'accès aux droits et à la santé en soutenant et renforçant les dynamiques d'accompagnement individuelles et collectives.

### Les objectifs poursuivis :

- Favoriser l'accès aux droits à la santé et à la prévention en s'appuyant notamment sur le Plan Local de Santé Publique (PLSP)
- Faire de l'accès à l'alimentation un objectif à part entière (en lien avec le Programme Alimentaire Territorial du Grand Avignon) : accès aux associations distributrices d'aide alimentaire, aux épiceries sociales et solidaires en soutenant leur implantation, mobilisation des agriculteurs locaux, soutien aux initiatives en faveur de l'agriculture urbaine, appui aux actions collectives (groupements d'achats, cuisines collectives, etc.).
- Mieux diffuser, mieux communiquer :
  - ≥ S'appuyer sur les ambassadeurs dans les quartiers : « des habitants qui parlent à des habitants » ;
  - ≥ Développer les groupes de paroles entre pairs, diffuser la méthode « facile à lire et à comprendre », renforcer la médiation linguistique ;
  - ≥ Renforcer la diffusion d'information à destination des jeunes et des femmes ;
  - ≥ Cartographier les dispositifs existants et travailler les liaisons.
- Renforcer l'aller-vers et agir en proximité :
  - ≥ Identifier des lieux et des modalités de permanences ;
  - ≥ Mobiliser les Bus (France Services, Entrepreneuriat quartiers 2030, Maison des projets mobile...).
- Soutenir les actions en faveur de l'apprentissage de la langue française.
- Accompagner les habitants dans leurs démarches, notamment dans le cadre du numérique.

### Les dispositifs ou politiques publiques mobilisés :

- Espaces France Service
- Conseillers numériques
- Plan Local de Santé Publique (PLSP)
- Pacte des solidarités
- Maisons communes d'Avignon
- Espace Ressources du Pontet
- Plate-forme d'apprentissage linguistique
- Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)
- Espaces Départementaux des Solidarités (EDeS)
- Centres sociaux et espaces de vie sociale

# ADAPTER L'ACTION AUX SPECIFICITES TERRITORIALES : LES PROJETS DE QUARTIERS

---

## Le périmètre des projets de quartier

Conformément aux orientations de l'Etat, des projets de quartier ont été élaborés de manière partenariale en lien avec les habitants. Pour rappel, le périmètre de chaque projet de quartier a été défini au regard de la zone de vie sociale des centres sociaux pour Avignon et à l'échelle de l'ensemble du quartier prioritaire de la politique de la ville pour Le Pontet. De fait :

### Pour la Ville d'Avignon :

- ≥ Le quartier prioritaire de la politique de la ville de Monclar - Champfleury - Rode Sud - Barbière - Croix des Oiseaux est divisé en 3 projets de quartier :
  - Monclar - Champfleury – Louis Gros ;
  - Rode Sud - Barbière ;
  - Rode Nord - Croix des Oiseaux.
- ≥ Les 2 quartiers prioritaires de la politique de la ville de Reine Jeanne - Saint Jean - Grange d'Orel et de Pont des Deux Eaux sont regroupés au sein d'un même projet de quartier ;
- ≥ Le quartier prioritaire de la politique de la ville de Broquetons - Sainte Catherine fait l'objet d'un projet de quartier ;
- ≥ Le quartier prioritaire de la politique de la ville de Saint Chamand fait l'objet d'un projet de quartier.

### Pour la ville du Pontet :

- ≥ Le quartier prioritaire de la politique de la ville de Camp Rambaud - Les Mérides - Joffre - Centre-Ville fait l'objet d'un projet de quartier.

## Objet des projets de quartiers

Les projets de quartier visent en premier lieu à dresser un état des lieux à travers :

- ≥ L'identification (non exhaustive) des politiques publiques, dispositifs et équipements publics présents sur le territoire.
- ≥ La méthode AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) : cette analyse se base essentiellement sur le point de vue d'un panel d'habitants (concertation citoyenne d'octobre 2023 et ateliers territoriaux de juin 2024) pour la Ville d'Avignon, et sur un séminaire et des ateliers territoriaux pour la Ville du Pontet. Elle a néanmoins été complétée par l'expertise des professionnels de l'équipe partenariale du contrat de ville tout au long de la démarche d'élaboration. Cet état des lieux prend également en compte les caractéristiques propres aux quartiers notamment en termes de :
  - Composition (âge notamment) : il convient de préciser que les données actualisées seront renseignées par le système d'information géographique (SIG) de l'Etat au cours du dernier semestre 2024 ;
  - Dynamique propre aux résidences, sous ensemble des quartiers ;
  - Antériorité dans le dispositif contrat de ville ;
  - Dynamique associative.

Au regard de cet état des lieux, des orientations stratégiques spécifiques à chaque projet de quartier ont été formulées et priorisées. Elles s'inscrivent en complémentarité avec les orientations générales priorisées à l'échelle du contrat de ville qui sont systématiquement rappelées dans chaque projet de quartier.

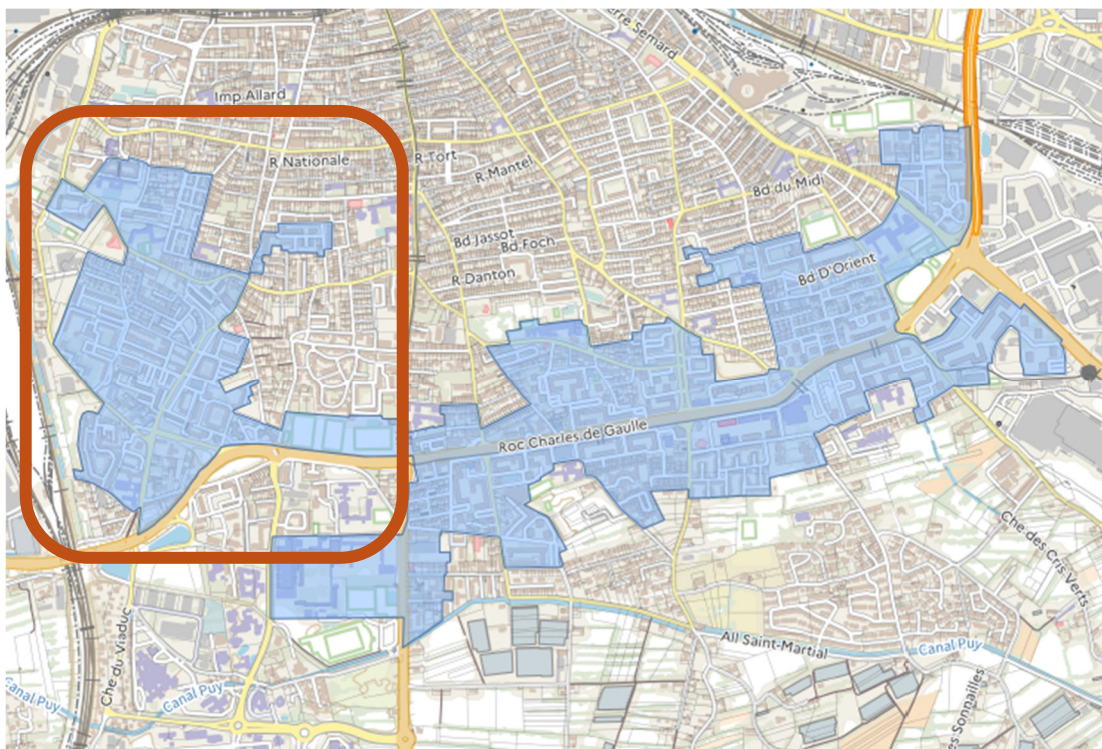
Ces projets de quartier représentent une base de travail et un guide pour l'animation territoriale qui sera déployée dans chaque quartier. Ils ont donc vocation à être précisés et déclinés en objectifs opérationnels et en actions, en s'inspirant notamment des propositions d'actions issues des phases de concertation (cf. annexe), dans une logique de concertation continue avec les habitants et les acteurs locaux. L'animation

territoriale de ces projets de quartier devra également être évolutive d'une année à l'autre en fonction notamment des actualités du quartier. Ils feront donc l'objet d'une réactualisation annuelle en lien avec les instances de suivi et d'animation des projets de quartier et mis en adéquation avec les projets de territoire des différents partenaires.

# Champfleury, Monclar, Louis Gros

Quartier prioritaire de la politique de la ville : Monclar - Champfleury - Rocade Sud - Barbière - Croix des Oiseaux

## Le territoire et ses principales caractéristiques



### Données clés pour comprendre le quartier :

- > Population du QPV : environ 6 000 habitants
- > Estimatif population globale : 19 059 habitants

### Principaux acteurs et dispositifs qui couvrent le quartier :

- > MPT Monfleury
- > Bus France service
- > Avenir 84
- > Régie de quartier du Grand Avignon (RQGA)
- > Equipe Emploi Insertion
- > Espaces Départementaux des Solidarités du Vaucluse (EDES)
- > Inscall
- > Point de services aux particuliers (FACE Vaucluse)
- > Mises En Scène
- > Equipe emploi insertion
- > Avignon Jeunes
- > Le Tipi
- > La FabricA
- > Cité éducative
- > Cité de l'emploi
- > Programme de Réussite Educative

### Equipements publics qui couvrent le quartier :

- > Maison commune
- > Ecoles Roland Scheppler, Louis Gros et Saint-Roch
- > Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)  
Collectifs L'Ile aux enfants et Les Bambins (CCAS)
- > Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) Les Calinoux (MPT Monfleury)
- > Relais Petite Enfance Ouest (CCAS)
- > Bibliothèque Champfleury
- > Gymnases Roland Scheppler et Paul Giera
- > Stade Baizet
- > Salle Les 1 000 dojos
- > Le Pré du Curé, le Parc de la Laïcité et le Parc Colette
- > Salle Berthelot (à proximité)

## *Les priorités pour le quartier issues des concertations citoyenne et partenariale*

### **Forces**

- > Un territoire multiculturel, cosmopolite
- > Un territoire bien doté en opérateurs et dispositifs: France Service, Mission locale, Avenir 84, Maison commune, Régie...
- > Une MPT avec des secteurs enfance et famille reconnus qui a su créer des liens de confiance dans la durée avec les habitants
- > Une fusion de la MPT avec l'ancien centre social Monclar qui permet de faciliter les échanges et les mobilités entre les deux quartiers
- > Un quartier qui a bénéficié d'une rénovation urbaine entre 2005 et 2015 (Monclar)

### **Faiblesses**

- > Une difficile mobilisation des publics :
  - > Notamment des adolescents surtout pour s'engager dans la durée
  - > Des modalités de communication peu appropriées par les publics cibles
- > Un turn-over important des acteurs jeunesse
- > Des copropriétés en difficulté (Parc-Saint-Roch)
- > Une rénovation urbaine partielle (seulement une partie du territoire pris en compte)

### **Opportunités**

- > La végétalisation d'une grande partie du quartier (forêt des comestibles, Tipi sur la friche de l'ancien collègue Paul Giéra, coulée verte)
- > Une proximité immédiate avec le centre-ville d'Avignon, accessible facilement en déplacement mode doux ou bus
- > Une rénovation en profondeur des deux groupes scolaires (Louis Gros et Saint-Roch) et un plan de sauvegarde en cours sur le Parc-Saint-Roch

### **Menaces**

- > Une présence importante du trafic de drogue
- > Un repli communautaire de plus en plus présent dans certaines résidences
- > Des questionnements quant à la place des femmes dans l'espace public avec une invisibilité dans l'espace public hors horaires scolaires

Cadre d'actions  
prioritaires

Pour rappel, les orientations prioritaires développées ci-avant dans le contrat de ville s'appliquent au projet de quartier : développement du lien social, tranquillité publique, lutte contre la délinquance, soutien aux jeunes et leurs parents, insertion socio-professionnelle, amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans une perspective de transition écologique, accès aux droits et à la santé.

Projet de  
quartier

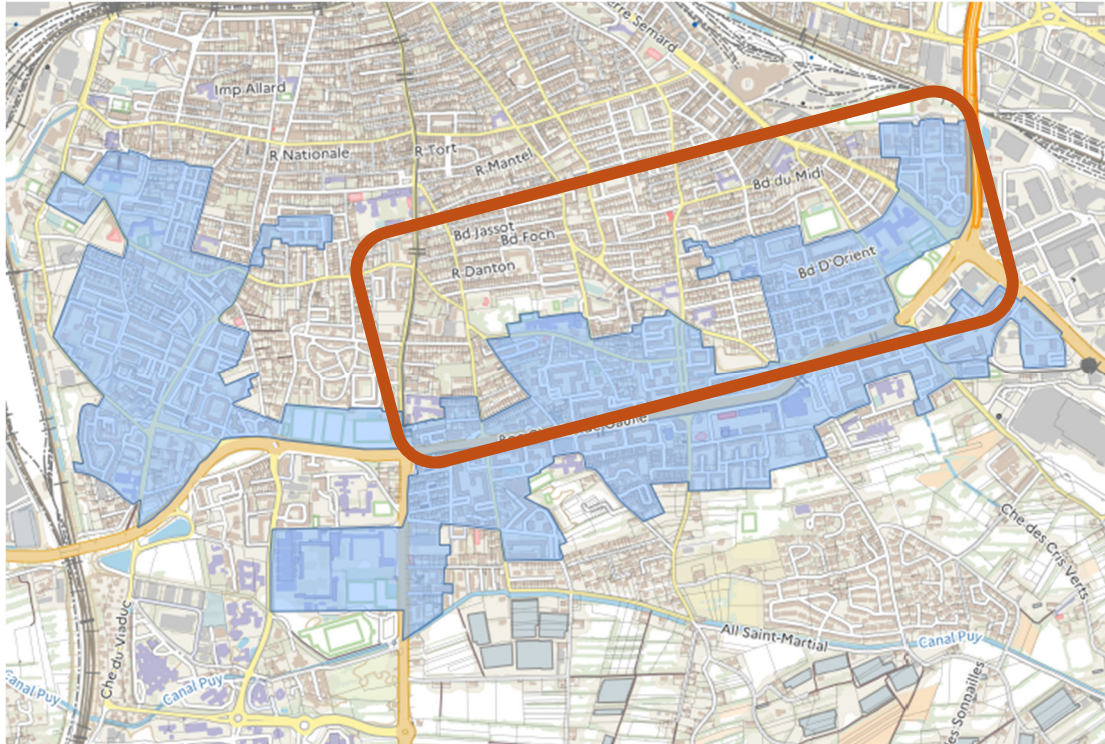
Les orientations plus spécifiques qui ressortent pour Champfleury, Monclar, Louis Gros :

- > Accompagner le développement du lien social en prenant en compte la multiculturalité
- > Ouvrir les champs des possibles de la jeunesse et soutenir les parents en renforçant des espaces dédiés pour la jeunesse
- > Renaturer des espaces de proximité

# Rocade Nord - Croix-des-Oiseaux

Quartier prioritaire de la politique de la ville : Monclar - Champfleury - Rocade Sud - Barbière - Croix des Oiseaux

## *Le territoire et ses principales caractéristiques*



### **Données clés pour comprendre le quartier :**

- > Population du QPV : **environ 6 000 habitants**
- > Estimatif population globale : **19 059 habitants**

### **Principaux acteurs et dispositifs qui couvrent le quartier :**

- > Espace Social Culturel Croix-des-Oiseaux
- > Les Petits Débrouillards
- > Bus France Services
- > Cité éducative
- > Cité de l'emploi
- > Programme de Réussite Educative
- > Equipe Emploi Insertion
- > CASL
- > Génération Sport
- > Avignon Jeunes

### **Equipements publics qui couvrent le quartier :**

- > Mairie de Quartier
- > Ecoles Jean-Henri Fabre et La Trillade
- > Collèges Roumanille et Anselme Matthieu
- > Lycée Professionnel Maria Casarès
- > EAJE collectif Croix des Oiseaux (CCAS)
- > Médiathèque Renault-Barrault
- > Piscine Chevalier de Folard
- > Stade Léon Dulcy
- > Gymnases Roumanille et Chevalier de Folard
- > Salle 27
- > Parcs de l'Abbaye Saint-Ruf et Campo Bello (à proximité)

## *Les priorités pour le quartier issues des concertations citoyenne et partenariale*

### **Forces**

- > Des habitants qui sont installés dans le quartier depuis longtemps, avec une certaine stabilité sociale
- > Un quartier qui bénéficie d'un nouveau programme national de renouvellement urbain (secteur Coupo Santo / Aquilon, Paracol)
- > Un quartier avec un cadre de vie plutôt agréable et propre
- > Action de la Régie de quartier reconnue notamment secteur Croix des Oiseaux
- > Un centre social dynamique et accueillant avec une équipe d'animation et de coordination reconnue : ressources pour les habitants, espace jeunes, etc.
- > Un quartier qui a fait l'objet d'opérations lourdes de rénovation urbaine dans les années 1990 (démolition d'immeubles), poursuivie en 2016-2017 par la réhabilitation d'une partie des bâtiments, avec, aujourd'hui, un habitat diversifié, à taille humaine.

### **Faiblesses**

- > De nombreux dysfonctionnements et incivilités et un manque d'entretien de certains espaces communs localisés.
- > Un manque de fluidité de la communication entre les bailleurs et les locataires
- > Un manque d'aires de jeux, de bancs, et d'équipement pour les adolescents, notamment les filles (secteur Coupo Santo...)
- > Présence de la Rocade qui génère des problématiques de sécurité routière
- > Des problématiques d'usages (mécanique, trafics, etc.) qui se posent sur le secteur Coupo Santo / Aquilon

### **Opportunités**

- > Un quartier situé au cœur du tissu des faubourgs sud de la ville
- > Une proximité avec les transports en commun
- > Une bonne accessibilité aux services publics

### **Menaces**

- > Des actes de violence et des incivilités dans les espaces publics du quartier générant un sentiment de peur et une perte de lien social: les habitants sortent moins
- > Présence de point de deal devant le centre social
- > Des relations complexes entre la police et la population
- > Une fracture numérique qui demeure prégnante

Cadre d'actions  
prioritaires

Pour rappel, les orientations prioritaires développées ci-avant dans le contrat de ville s'appliquent au projet de quartier : développement du lien social, tranquillité publique, lutte contre la délinquance, soutien aux jeunes et leurs parents, insertion socio-professionnelle, amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans une perspective de transition écologique, accès aux droits et à la santé.

Projet de  
quartier

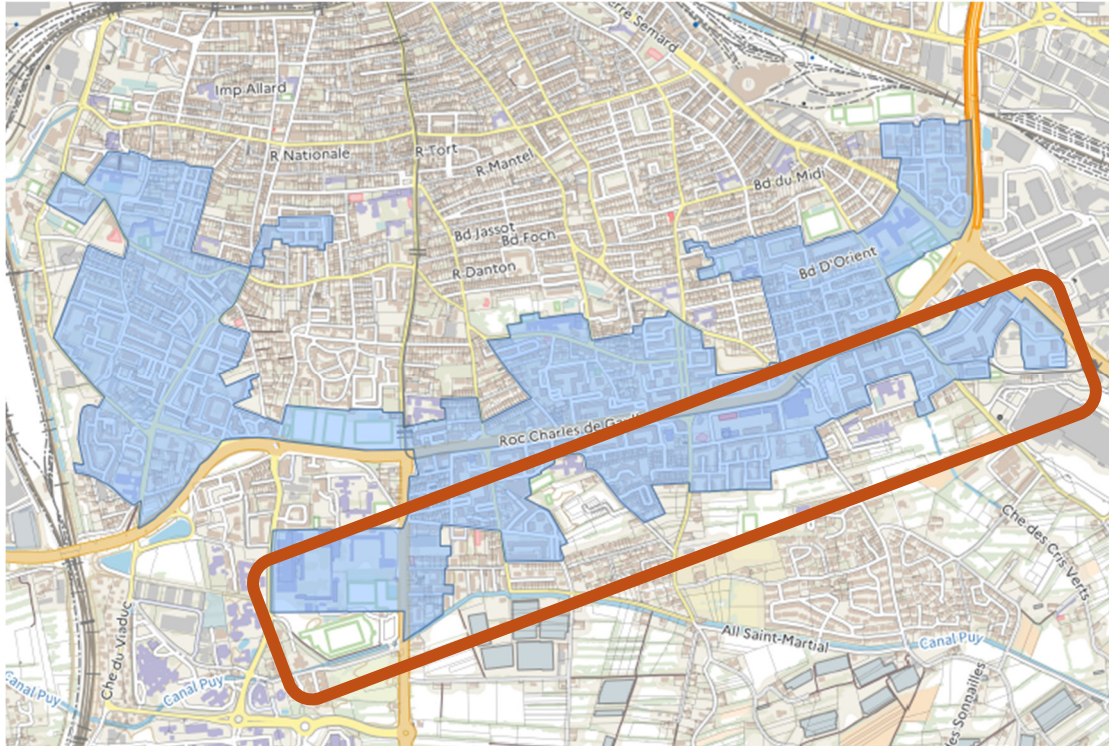
**Les orientations plus spécifiques qui ressortent pour Rocade Nord – Croix des Oiseaux :**

- > Agir de manière spécifique sur le secteur Coupo Santo / Aquilon notamment en matière de lien social et de tranquillité publique
- > Prendre en compte l'élargissement du quartier prioritaire de la politique de la ville en développant des actions auprès des habitants de la cité SNCF « les Rotondes »
- > Accompagner le déploiement des acteurs des proximités, associations sur le quartier
- > Ouvrir les champs des possibles de la jeunesse et soutenir les parents

# Rocade Sud, Barbière

Quartier prioritaire de la politique de la ville : Monclar - Champfleury - Rocade Sud - Barbière - Croix des Oiseaux

## *Le territoire et ses principales caractéristiques*



### **Données clés pour comprendre le quartier :**

- > Population du QPV : **environ 7 000 habitants**
- > Estimatif population globale : **19 059 habitants**

### **Principaux acteurs et dispositifs qui couvrent le quartier :**

- > Centre social
- > Cité éducative
- > Nouveau programme national de renouvellement urbain
- > Cité de l'emploi
- > Bus France Service
- > Programme de réussite éducative
- > Un sourire pour tous
- > La ferme urbaine transitoire la Roquette sud
- > Resto du cœur
- > Budo sport
- > Equipe Emploi Insertion
- > Point Accueil et Ecoute Jeunes (PAEJ)
- > CASL
- > Planning Familial
- > Avignon Sport Barbière
- > Amidon 84
- > Avignon Jeunes

### **Equipements publics qui couvrent le quartier :**

- > Maison du projet
- > Mairie de Quartier
- > Maison de la Justice et du Droit
- > France Travail Joly Jean
- > Mission Locale
- > Ecoles Les Olivades, les Grands Cypres et Melly et Paul Puaux
- > Lycée Philippe de Girard
- > EAJE collectif Les Troubadours (CCAS)
- > LAEP Un Pas de Plus (CCAS)
- > Gymnases Philippe de Girard et Barbière
- > Salle de l'Alizé
- > EDES
- > Parcs du Clos de la Murette, de la Barbière et du Champvert (à proximité)
- > Maison des parents
- > Maison de santé pluridisciplinaire

## *Les priorités pour le quartier issues des concertations citoyenne et partenariale*

### **Forces**

- > Présence d'un centre social proposant une animation territoriale du quartier
- > Existence d'une maison du projet, dont le rôle est d'informer les habitants sur le nouveau programme national de renouvellement urbain, et de diversifier les modalités de mobilisation des habitants
- > Un tissu associatif diversifié

### **Faiblesses**

- > Des conditions de vie qui se dégradent pour certains habitants, notamment en matière logement (insalubrité) et de cadre de vie (déchets)
- > Des jeunes adolescents difficiles à mobiliser avec des situations de rupture par rapport à la scolarité dès le plus jeune âge

### **Opportunités**

- > Un quartier en cours de transformation urbaine avec le nouveau programme national de renouvellement urbain
- > Une réhabilitation complète du patrimoine d'Erilia et du quartier de la Barbière
- > Un quartier bien desservi en transports en commun (Tram)
- > Des nombreux acteurs implantés qui travaillent pour l'amélioration du quartier
- > L'ouverture d'un nouveau groupe scolaire à la rentrée 2024 dans le secteur Joly Jean, permettant de favoriser la mixité scolaire
- > La présence de nombreux services publics et commerces de proximité
- > La deuxième ferme urbaine du territoire qui a ouvert ses portes sur le quartier (Roquette Sud)

### **Menaces**

- > Un sentiment de peur lié au trafic de drogues très présent qui limite fortement l'appropriation de l'espace public et les rencontres entre habitants
- > Des fusions successives des bailleurs qui ont eu un impact important sur le ressenti des locataires engendrant une perte de repères et de confiance
- > L'impact de la Rocade sur le quotidien des habitants (pollution atmosphérique et sonore, insécurité routière, coupure urbaine)

Cadre d'actions  
prioritaires

Pour rappel, les orientations prioritaires développées ci-avant dans le contrat de ville s'appliquent au projet de quartier : développement du lien social, tranquillité publique, lutte contre la délinquance, soutien aux jeunes et leurs parents, insertion socio-professionnelle, amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans une perspective de transition écologique, accès aux droits et à la santé.

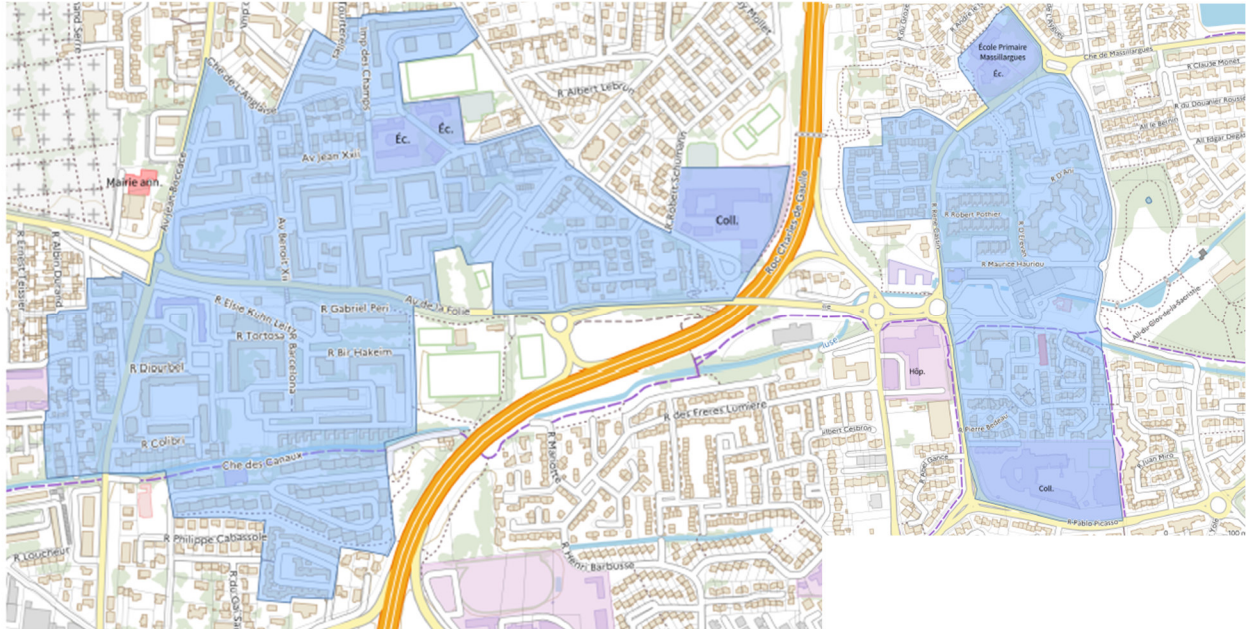
Projet de  
quartier

**Les orientations plus spécifiques qui ressortent pour Rocade Sud - Barbière :**

- > Favoriser le développement du lien social et agir manière renforcée en faveur de la tranquillité publique en s'appuyant sur les opérations en pied d'immeuble
- > Améliorer le traitement des problématiques de cadre de vie en renforçant la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
- > Renforcer les actions en faveur de la jeunesse en améliorant l'offre de service

# Reine-Jeanne, Saint-Jean, Grange d'Orel et Pont-des-Deux-Eaux

## Le territoire et ses principales caractéristiques



### Données clés pour comprendre le quartier :

Cette fiche concerne 2 quartiers prioritaires de la politique de la ville distincts

Pont-des-Deux-Eaux :

- > Nombre d'habitants : **1579**

Reine Jeanne - Saint Jean - Grange d'Orel :

- > Nombre d'habitants : **5537**

### Principaux acteurs et dispositifs qui couvrent le quartier :

- > ASLC Centre social d'Orel
- > Nouveau programme national de renouvellement urbain (Reine Jeanne et Grange d'Orel)
- > Cité éducative (Collège Brunet chef de file)
- > Permanence Mission locale et France Travail
- > Bus France Service
- > Epicerie solidaire Mieux Vivre
- > CASL
- > Avignon Jeunes

### Equipements publics qui couvrent le quartier :

Reine Jeanne - Saint Jean - Grange d'Orel :

- > Collège Jean Brunet
- > Maison Commune Nord
- > Ecoles 9 Peyres, Stuart Mill, Saint-Jean
- > Espace Accueil Jeunes et Enfants collectif Chapy Chapo (CCAS)
- > Bibliothèque Pierre Boulle
- > Gymnase Jean Brunet
- > Salle omnisports Roland Montet
- > Stades Gorlier et Malpeigné
- > Piscine Stuart Mill
- > Square Chantal Lamouroux et Jardin Avenue de Colchester (à proximité)

Pont-des-Deux-Eaux :

- > Collège Gérard Philippe
- > Mairie de Quartier Est
- > Ecole Massillargues
- > EAJE collectif Erevan (Club des Petits)
- > Gymnase Gérard Philippe
- > Parc Chico Mendès

## *Les priorités pour le quartier issues des concertations citoyenne et partenariale*

### **Forces**

- > Un centre social qui propose de nombreuses animations à destination des enfants, des familles et des adolescents
- > Une Cité éducative qui permet de mobiliser les parents qui ne vont pas au centre social (espace parents-enfants, ateliers...)
- > Des dispositifs existants qui fonctionnent bien et mobilisent leurs cibles : contrat local d'accompagnement à la scolarité, permanences Mission Locale, France Travail, Avenir 84, etc.
- > Présence du service tranquillité publique de la ville (Pont des Deux Eaux)
- > Présence de services et d'un centre commercial (Pont des Deux Eaux)

### **Faiblesses**

- > Des personnes âgées et/ou isolées très nombreuses dans le quartier, difficilement identifiables et mobilisables par la politique de la ville
- > Un nouveau quartier prioritaire, Pont-des-Deux-Eaux, qui n'est pas encore suffisamment rattaché à l'action du centre social et à celles des opérateurs en général
- > Des dispositifs « victimes de leur succès » avec un manque de places : aide aux devoirs pour les collégiens, activités pour adolescents
- > Un tissu commercial de cœur de quartier en difficulté (Pont des Deux Eaux)
- > La présence persistante de déchets et d'encombrants non triés et donc non enlevés,

### **Opportunités**

- > Un nouveau programme national de renouvellement urbain sur Grange d'Orel – Reine Jeanne
- > Un quartier situé à proximité du centre-ville, bien relié en itinéraires modes doux (chemin des canaux) et qui va bénéficier d'une desserte améliorée en transports en commun (ligne 4 Chron'hop)
- > Un dispositif « vacances apprenantes » qui fonctionne très bien, à pérenniser d'une année sur l'autre
- > Un budget participatif mis en place au Bois d'Orel

### **Menaces**

- > Un trafic de drogues important qui crée un climat anxigène dans le quartier
- > Un repli communautaire de plus en plus important
- > Une copropriété (Clos de Fontaines) dont les difficultés rejaillissent sur le quartier
- > Un manque de couverture médicale avec le départ des médecins du clos de fontaines pour Saint Jean et la Reine Jeanne
- > Pont-des-Deux-Eaux, un secteur qui cristallise les incivilités et le sentiment d'insécurité (centre commercial)

Cadre d'actions  
prioritaires

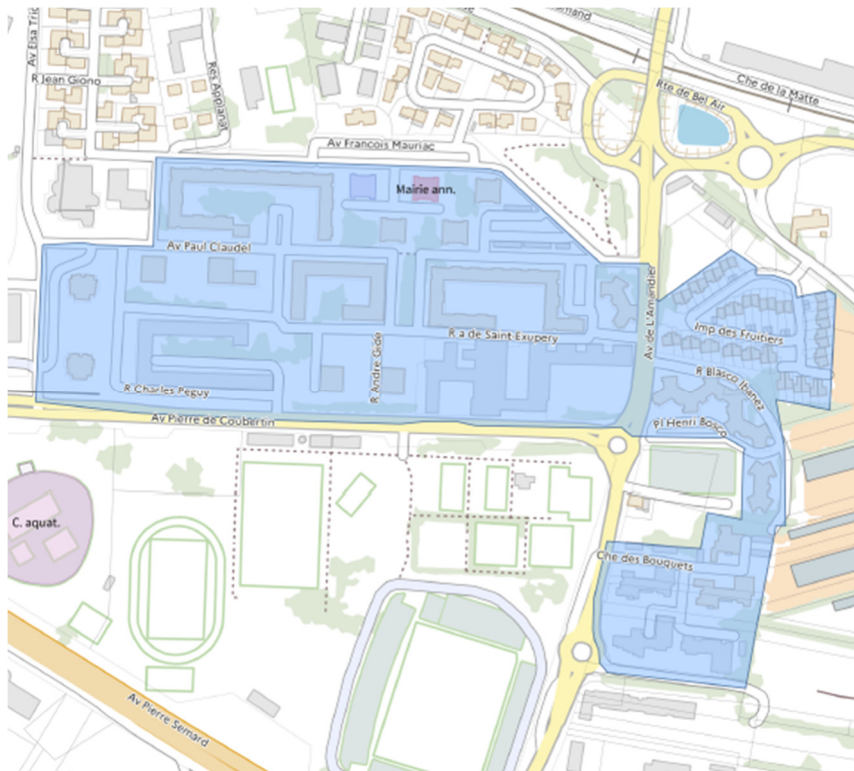
Pour rappel, les orientations prioritaires développées ci-avant dans le contrat de ville s'appliquent au projet de quartier : développement du lien social, tranquillité publique, lutte contre la délinquance, soutien aux jeunes et leurs parents, insertion socio-professionnelle, amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans une perspective de transition écologique, accès aux droits et à la santé.

Projet de  
quartier

Les orientations plus spécifiques qui ressortent pour Reine-Jeanne, Saint-Jean, Grange d'Orel et Pont-des-Deux-Eaux :

- > Soutenir le développement du lien social en prenant en compte le vieillissement de la population du quartier
- > Animer et développer la vie locale en renforçant la présence des acteurs de proximité et des associations à destination des habitants du Pont des Deux Eaux et de la Reine Jeanne
- > Ouvrir les champs des possibles de la jeunesse et soutenir les parents en renforçant les moyens d'actions à destination de la jeunesse sur l'ensemble du quartier

### *Le territoire et ses principales caractéristiques*



#### **Données clés pour comprendre le quartier :**

- > Nombre d'habitants : 2860

#### **Principaux acteurs et dispositifs qui couvrent le quartier :**

- > Cité de l'emploi
- > Cité éducative
- > Programme Réussite Educative
- > Zone Franche Urbaine
- > Centre social la Fenêtre
- > Bus France Service
- > Equipe Emploi Insertion
- > Maison Sport Santé
- > Babel
- > Avignon Jeunes

#### **Equipements publics qui couvrent le quartier :**

- > Maison commune
- > Plaine des sports / stade nautique
- > Ecole de la 2e chance
- > Campus de la Chambre de Commerces et d'Industrie
- > Ecoles Antoine de Saint-Exupéry et Pierre de Coubertin
- > EAJE collectif Do Ré Mi (CCAS)
- > Bibliothèque Saint-Chamand
- > Gymnase Saint-Chamand (à proximité)
- > Parc du Château
- > MIN

## *Les priorités pour le quartier issues des concertations citoyenne et partenariale*

### **Forces**

- > Un centre social moteur pour le quartier, en appui aux familles et aux jeunes
- > Un quartier à taille humaine très bien doté en équipements publics (stade nautique, maison commune, plaine des sports, poste de police municipale, patinoire, un médecin...)
- > Un quartier bien doté en équipements sportifs et en activités pour les jeunes, avec une diversité de modes de garde et d'activités de proximité pour le périscolaire
- > Un quartier bien desservi en transports en commun (tram, bus)
- > Un réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

### **Faiblesses**

- > Des problèmes importants d'incivilités (déchets) et un manque de qualification et d'appropriation positive des espaces verts
- > Des problématiques de stationnement en raison d'un nombre élevé de voitures par foyer
- > Isolement de personnes (femmes, personnes âgées...)

### **Opportunités**

- > Un nouveau programme national de renouvellement urbain
- > La proximité du MIN et de la zone d'activité Fontcouverte pour l'accès à l'emploi
- > La plaine des sports, un vecteur d'émancipation, de mixité, qui contribue réellement à l'amélioration du cadre de vie des habitants

### **Menaces**

- > Un sentiment de peur lié au trafic de drogues qui limite fortement l'appropriation des espaces publics et les rencontres entre habitants, et qui dégrade l'image du quartier
- > Un repli sur soi du fait d'un manque de rencontres : des locataires qui ont le sentiment de ne pas avoir l'occasion d'échanger, de faire connaissance
- > Des problématiques importantes de santé mentale, d'accès à la santé, et d'accompagnement à la prévention (drogues)
- > Frein à l'inclusion en raison d'une non-maîtrise de la langue française par une partie de plus en plus importante de la population

Cadre d'actions  
prioritaires

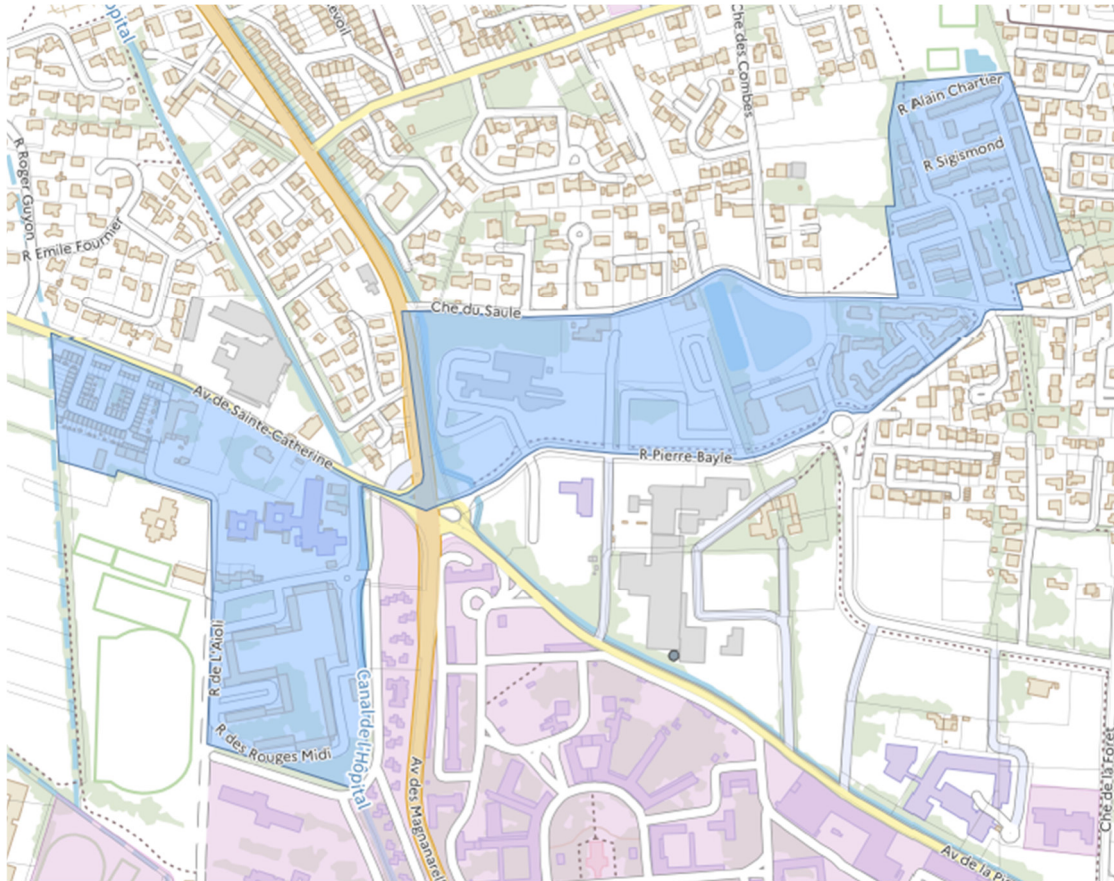
Pour rappel, les orientations prioritaires développées ci-avant dans le contrat de ville s'appliquent au projet de quartier : développement du lien social, tranquillité publique, lutte contre la délinquance, soutien aux jeunes et leurs parents, insertion socio-professionnelle, amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans une perspective de transition écologique, accès aux droits et à la santé.

Projet de  
quartier

**Les orientations plus spécifiques qui ressortent pour Saint-Chamand :**

- > Développer les actions en faveur du lien social en prenant en compte les logiques infra-quartier et en renforçant l'animation des pieds d'immeuble
- > Renforcer les modalités d'actions et renforcer interventions pour toucher plus largement la jeunesse et les actions de soutien aux parents d'adolescents

## *Le territoire et ses principales caractéristiques*



### **Données clés pour comprendre le quartier :**

- > Nombre d'habitants : 1638

### **Principaux acteurs et dispositifs qui couvrent le quartier :**

- > Bus France Services
- > Centre social Espelido
- > Permanence de la Mission locale

### **Equipements publics qui couvrent le quartier :**

- > Ecole Sainte-Catherine
- > LAEP Les Réveuses (CCAS)
- > Relais Petite enfance Montfavet (CCAS)

## *Les priorités pour le quartier issues des concertations citoyenne et partenariale*

<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Diversité de l’habitat</li> <li>&gt; Cadre de vie paisible du noyau villageois de Montfavet (arboré, sécurise)</li> <li>&gt; Ilots HLM à taille humaine</li> <li>&gt; Noyau de vie de Saint Catherine (école, commerces, local du centre social)</li> <li>&gt; Les espaces sportifs de la Souvine</li> <li>&gt; Présence d’un centre social avec des locaux à Sainte Catherine</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Un territoire excentré du centre-ville d’Avignon et du centre de Montfavet et un accès aux mobilités plus complexe</li> <li>&gt; Absence de continuité urbaine entre les 2 poches du quartier</li> <li>&gt; Des dysfonctionnements en matière d’aménagement et de gestion du cadre de vie</li> <li>&gt; Une pression forte sur les Broquetons en matière de tranquillité publique</li> <li>&gt; Absence de locaux commerciaux et associatifs sur Broquetons</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Des espaces arborés en pieds d’immeuble</li> <li>&gt; Une rénovation prévue du city stade Broquetons</li> <li>&gt; Proximité immédiate avec Agroparc, zone d’activités économiques</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Une diversité sociale à l’échelle de Montfavet qui peut générer un sentiment d’inégalité</li> </ul>

Cadre d’actions prioritaires

Pour rappel, les orientations prioritaires développées ci-avant dans le contrat de ville s’appliquent au projet de quartier : développement du lien social, tranquillité publique, lutte contre la délinquance, soutien aux jeunes et leurs parents, insertion socio-professionnelle, amélioration de l’habitat et du cadre de vie dans une perspective de transition écologique, accès aux droits et à la santé.

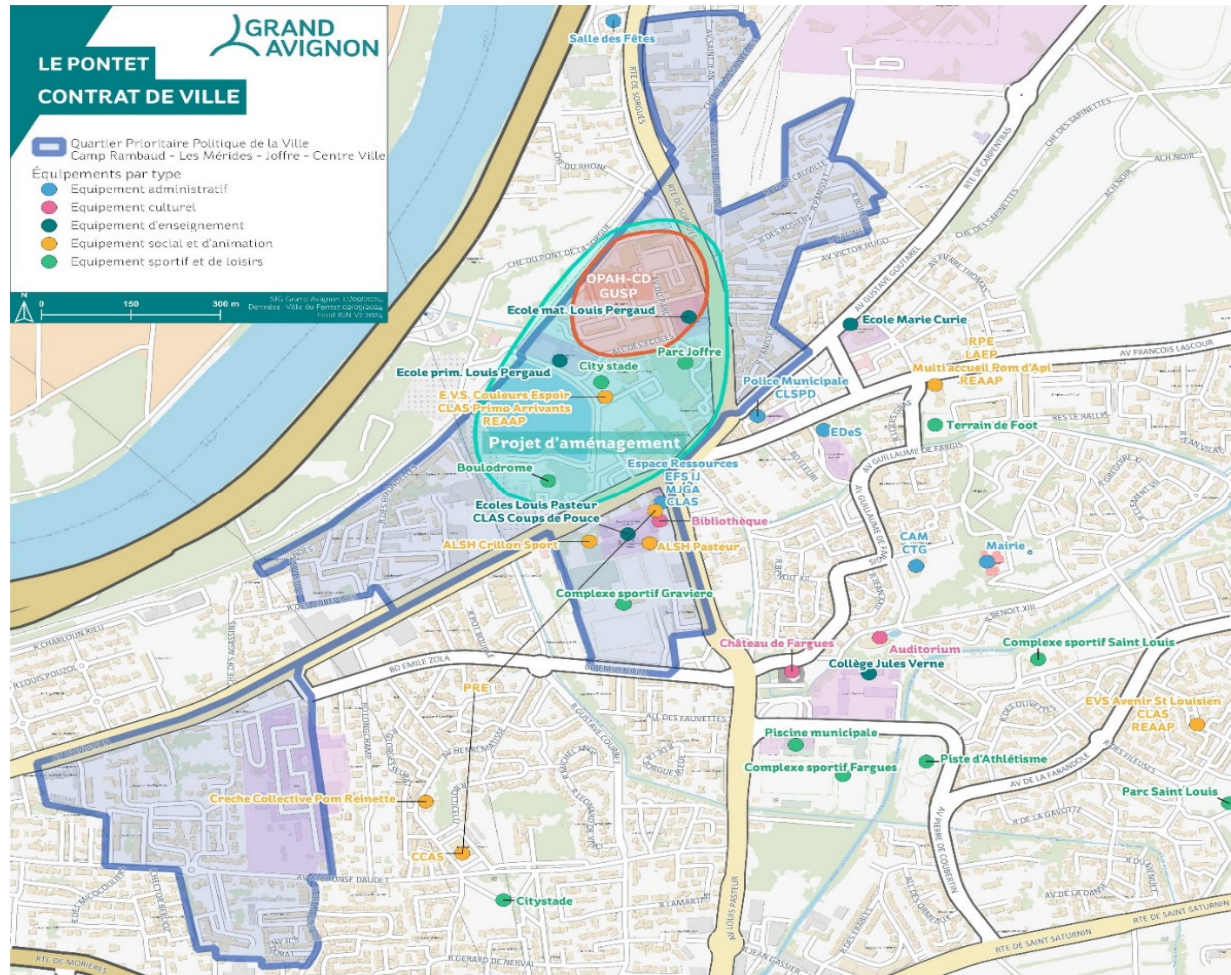
Projet de quartier

**Les orientations plus spécifiques qui ressortent pour Sainte-Catherine – Broquetons :**

- > Accompagner l’implantation des acteurs du contrat de ville et des dispositifs associés sur le quartier
- > Aménager des espaces publics et les animer pour recréer du lien social
- > Développer les actions en faveur de la jeunesse
- > Intégrer les enjeux de tranquillité publique sur Broquetons

# Camp Rambaud - Les Mérides - Joffre - Centre-Ville

## Le territoire et ses principales caractéristiques



### Données clés pour comprendre le quartier :

- > Nombre d'habitants : 4102

### Principaux acteurs et dispositifs qui couvrent le quartier :

- > Espace de Vie Sociale Couleurs Espoir
- > Espace de Vie Sociale Avenir Saint-Louisien
- > Programme de Réussite Educative (PRE)
- > Contrats Locaux Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- > Convention Territoriale Globale (CTG)
- > Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

### Equipements publics qui couvrent le quartier :

- > Espace Ressources : Espace France Services (EFS), Information Jeunesse (IJ), Point Cyb, Point Justice, Point d'Accès aux Droits et à l'Égalité (PADE)
- > Mission Locale Jeunes Grand Avignon (MLJGA)
- > Bibliothèque municipale
- > Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) Pasteur et Crillon Sport
- > Ecoles Louis Pergaud, Louis Pasteur et Marie Curie
- > Collège Jules Verne
- > Pôle Petite Enfance (LAEP, multi-accueil...)
- > CCAS
- > EDeS
- > Complexe sportif Gravière
- > Boulodrome
- > City stade

## *Les priorités pour le quartier issues des concertations citoyenne et partenariale*

### **Forces**

- > Maillage partenarial et interventions mutualisées sur de nombreuses actions
- > Partenariats forts entre les structures associatives et municipales
- > Coordination inter-acteurs
- > Soutien et dynamique de la municipalité
- > Structures municipales implantées en quartier prioritaire de la politique de la ville (Espace France Services, MLJGA, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité – CLAS-, antenne Programme de Réussite Educative – PRE, ALSH Pasteur, Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Crillon Sport, équipements sportifs)
- > Stabilité des acteurs associatifs et municipaux

### **Faiblesses**

- > Compétences langagières
- > Manque de salles pour les actions et les réunions
- > Manque d'un espace associatif collectif, type maison des associations
- > Faiblesse de l'intervention pour le public ado : manque d'un lieu spécifique, et besoin en accompagnement d'éducation spécialisée
- > Une faible mobilisation des habitants (absence d'associations de locataires, etc.)
- > Besoin de nature en ville

### **Opportunités**

- > Economie d'échelle due aux mutualisations entre opérateurs
- > Quartier à taille humaine, à proximité de la centralité de ville et des offres de services
- > Infrastructures sportives et culturelles
- > Desserte et accessibilité
- > Leviers environnementaux
- > Projet de restructuration urbaine sur Joffre/le parc/le lac
- > Opération programmée d'amélioration de l'habitat – copropriétés dégradées, couplée d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sur les copropriétés de Joffre

### **Menaces**

- > Faiblesse du taux d'activité et du taux d'emploi
- > Accroissement du taux de pauvreté
- > Constat de carences éducatives
- > Dégradation générale de l'état de santé : difficultés d'accès à la prévention santé,
- > Difficultés grandissantes dans l'apprentissage de la langue française notamment
- > Copropriétés privées dégradées
- > Les freins liés à l'émancipation de la femme

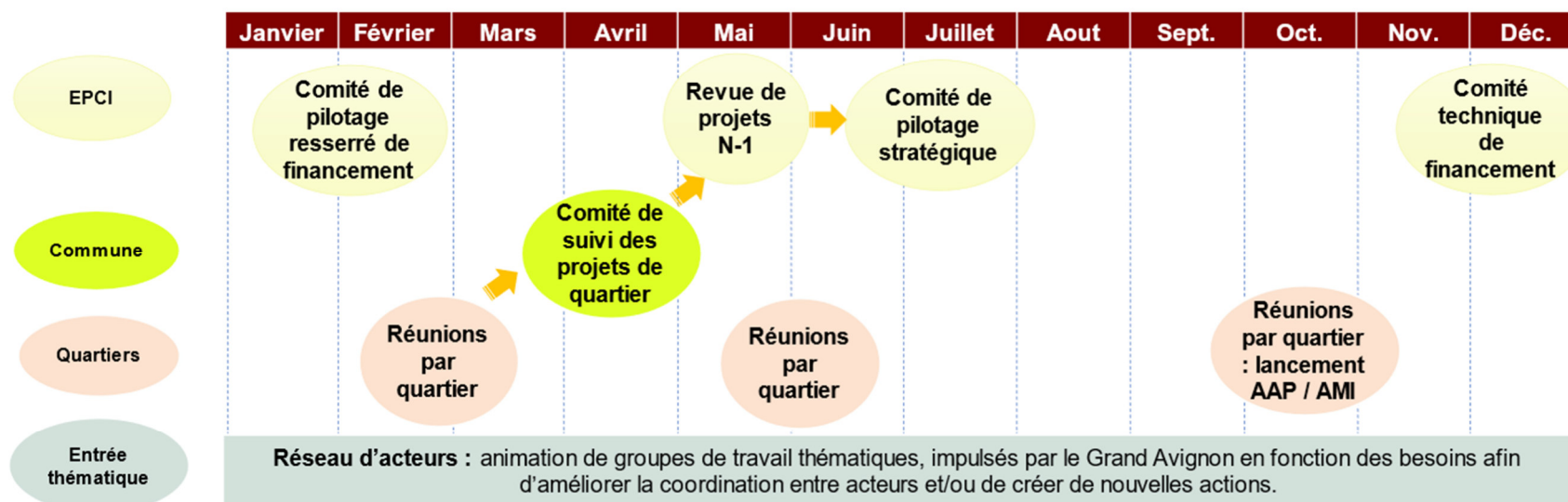
Pour rappel, les orientations prioritaires développées ci-avant dans le contrat de ville s'appliquent au projet de quartier : développement du lien social, tranquillité publique, lutte contre la délinquance, soutien aux jeunes et leurs parents, insertion socio-professionnelle, amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans une perspective de transition écologique, accès aux droits et à la santé.

**Les orientations plus spécifiques qui ressortent pour Camp Rambaud - Les Mérides - Joffre - Centre-Ville :**

- > Assurer le renouvellement urbain du Cœur de Ville et s'appuyer sur le projet d'aménagement comme levier du cadre de vie et du lien social ; amélioration de l'habitat (OPAH/CD), mise en place d'une gestion urbaine et sociale de proximité, renaturation des espaces (parc, lac, écoles...)
- > Maintenir le tissu associatif de proximité existant et soutenir de nouvelles dynamiques
- > Prioriser l'apprentissage et la maîtrise du français
- > Améliorer la santé : lutte contre la sédentarité et l'usage des écrans, éducation/prévention, dépistage, santé mentale et bien vieillir (Cf. Annexe Plan Local de Santé Publique)
- > Favoriser l'émancipation des femmes et capter les invisibles

# LES MODALITES D'ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE

## Le pilotage et l'animation du contrat de ville



*Pour la Ville du Pontet, les strates quartiers et communes sont regroupées en une seule instance*

*AAP : appel à projets*

*AMI : appel à manifestation d'intérêt*

## Les différentes instances du contrat de ville

*N.B. : pour la Ville du Pontet, les strates 1 et 3 sont regroupées en une seule instance*

- 1 Réunions par quartier**  
**Pilote** : Ville  
**Partenaire** : EPCI  
**Ordre du jour** : calendrier, actualités et travail partenarial  
**Invités** : partenaires, opérateurs, habitants, élus  
**Format** : rendez-vous trimestriel avec un format variable (diagnostic en marchant, cafés des partenaires...)
- 2 Revue de projets**  
**Pilotes** : EPCI et Etat  
**Partenaires** : Villes  
**Ordre du jour** : bilan des actions et perspectives  
**Invités** : opérateurs, partenaires, habitants
- 3 Comité de suivi des projets de quartier**  
**Pilote** : Ville  
**Partenaire** : EPCI  
**Ordre du jour** : bilan des actions et perspectives
- 4 Comité de pilotage stratégique**  
**Pilote** : EPCI et Etat  
**Partenaires** : Villes  
**Ordre du jour** : ajustement des objectifs, mise en regard avec les politiques publiques sectorielles, suivi des CPO, choix des priorités de financement (AAP, budget citoyen)  
**Invités** : signataires (élus et décideurs) et habitants
- 5 Comité technique des financeurs**  
**Pilote** : EPCI et Villes  
**Partenaire** : Etat  
**Ordre du jour** : bilan des actions et perspectives  
**Invités** : signataires financeurs (représentants techniques)
- 6 Comité de sélection des projets**  
**Pilote** : EPCI et Villes  
**Partenaire** : Etat  
**Ordre du jour** : sélection des projets  
**Invités** : signataires financeurs (élus et décideurs)

## Une animation opérationnelle ancrée à l'échelle du projet de quartier

Pour la commune d'Avignon, les centres sociaux, avec l'appui des maisons communes et des équipes du Grand Avignon et de la Ville, animeront des réunions trimestrielles à l'échelle du projet de quartier dans l'objectif de coordonner les actions partenariales déployées sur le quartier, en présence d'habitants. Il s'agira notamment de mettre en cohérence les programmes d'actions à travers un calendrier partagé permettant une occupation régulière et coordonnée des espaces publics et une continuité entre les différentes actions. Cette instance permettra d'échanger sur l'actualité des partenaires et les remontées des observations issues du territoire pouvant alimenter les stratégies développées sur chaque quartier.

S'agissant de la commune du Pontet, compte tenu de l'unique quartier prioritaire, le choix est fait de fonder l'instance d'animation territoriale par quartier avec le comité de suivi piloté par la Ville en association étroite avec le Grand Avignon.

## L'affirmation du rôle des communes dans le pilotage stratégique des projets de quartiers

Pour la commune d'Avignon, un comité de suivi sera organisé et piloté par la Ville en partenariat avec le Grand Avignon et en présence de l'Etat. Ses objectifs seront de partager les bilans des actions déployées sur chaque quartier et de co-définir les perspectives qui alimenteront la stratégie globale portée par le Grand Avignon et ses partenaires, dont le lancement du budget citoyen. Cette instance regroupera les partenaires du contrat de ville qui pourront notamment faire le lien avec leur « droit commun ». Cette instance mobilisera également les adjoints des quartiers, les centres sociaux et des représentants d'habitants. Ce pilotage stratégique est en lien étroit avec les capacités en ressources humaines de la commune.

En ce qui concerne la commune du Pontet, comme cela est déjà précisé ci-avant, compte tenu de l'unique quartier prioritaire, le choix est fait de fonder l'instance d'animation territoriale par quartier avec le comité de suivi piloté par la Ville en association étroite avec le Grand Avignon.

## Une animation partenariale thématique pilotée par le Grand Avignon

Si le contrat de ville décline des orientations par quartier, il convient d'affirmer la nécessité, à une échelle intercommunale, de coordonner et articuler l'action des différentes partenaires et dispositifs dans une logique thématique de projet afin de fluidifier les modalités d'information et de poser un regard global. Dans ce cadre, pourra être envisagée dans l'animation du contrat de ville, en fonction des besoins, la création de groupes de travail thématiques liés aux thématiques du contrat de ville.

A titre d'exemple,

- ≥ Un groupe de travail emploi copiloté par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités et le Grand Avignon visera à réunir les opérateurs de l'emploi, porteurs de chantiers d'insertion, de l'équipe emploi insertion ou agissant en faveur de l'emploi ;
- ≥ Une commission jeunesse, sous le co-pilotage du Grand Avignon et de l'État pourrait regrouper au-delà des partenaires signataires, les référents jeunesse des centres sociaux et espaces de vie sociale, les éducateurs de prévention spécialisée de l'association départementale vaclusienne de sauvegarde de l'enfance à l'adulte, les coordonnateurs réseau éducation prioritaire (et REP +), les chefs de file de la cité éducative, les représentants des programmes de réussite éducative et de la coordination des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, les responsables des accueils collectifs de mineurs, etc.

## Un pilotage stratégique alimenté par les territoires

Deux instances de pilotage distinctes à l'échelle du Grand Avignon, co-pilotées par le Grand Avignon et l'Etat se réuniront une fois par an, pour formaliser un bilan partagé, mettre à jour et élaborer la stratégie pour l'année. Ce travail sera notamment opéré sur la base des remontées issues des différentes instances territoriales présentées ci-dessus.

### *La revue de projet*

Commune aux deux Villes, organisée une fois par an de manière partenariale (à l'image du forum de lancement de la démarche d'élaboration du contrat de ville), la revue de projet réunira les partenaires, les opérateurs, les représentants des habitants pour partager les bilans des projets de quartier et réfléchir aux perspectives de développement et d'animation du contrat de ville.

### *Le comité de pilotage stratégique*

Commun aux deux Villes, le COPIL Stratégique réunira l'ensemble des signataires du contrat de ville, à la suite de la revue de projet, pour débattre et valider les bilans et la stratégie partagée, et flécher les modalités d'actions à envisager : format de l'appel à projet, choix du territoire pour le budget citoyen, appel à la mobilisation du droit commun, etc.

Cette instance devra également permettre, dans une logique de valorisation de l'articulation entre les différents dispositifs, d'objectiver les contributions au contrat de ville de la cité éducative, des conventions territoriales globales, de l'intervention des bailleurs notamment à travers l'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie, des nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain, etc.

Sur la base du comité de pilotage, les représentants techniques des signataires, aux premiers rangs desquels les Villes, l'Etat, le Grand Avignon, le conseil départemental et la CAF rédigeront l'appel à projet, et lanceront le budget citoyen.

## Les outils mobilisables pour la mise en œuvre du contrat de ville

### Le fléchage des orientations et du droit commun des partenaires

#### *Pour l'Etat*

L'Etat concentrera ses efforts et ses moyens en matière de :

- > Sécurité, prévention de la délinquance et de la radicalisation : fond interministériel de prévention de la délinquance, fond interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation ;
- > Lutte contre les addictions : mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives ;
- > Santé : généralisation des contrats locaux de santé ;
- > Accès aux droits : espaces France Service, conseillers numériques ;
- > Loisirs (dont colos apprenantes) ;
- > Engagement : service national universel, services civiques ;
- > Emploi : accès aux politiques d'insertion et d'emploi, soutien aux actions de mise en situation de travail et de coopération avec les entreprises, « les entreprises s'engagent » ;
- > Lutte contre la pauvreté : pacte des solidarités ;

- > Amélioration du cadre de vie : nouveaux programmes nationaux de renouvellement urbain, fonds verts, Dotation Politique de la Ville (DPV) pour Avignon.

**En investissement, les crédits de droit commun pourront être mobilisés :** fonds verts (circulaire du 28/12/23 : 15 % des crédits locaux pourront être mobilisés au bénéfice des quartiers prioritaires), Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)...

### *Pour le Grand Avignon*

Le Grand Avignon au travers de son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est le coordonnateur de la **transition énergétique** du territoire. Ainsi :

- > Il mobilisera ses actions de sensibilisation et d'information des habitants pour réduire leur consommation énergétique, favoriser les énergies renouvelables et rénover l'habitat au service du contrat de ville.
- > Il fléchera également une partie des activités d'animation ATMOSUD sur les quartiers prioritaires pour sensibiliser à la qualité de l'air en lien avec la circulation mais aussi avec l'habitat.
- > Il intégrera les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans la démarche d'économie circulaire en organisant des gratiférias.
- > Dans le cadre de son Plan Intercommunal de Sauvegarde, le Grand Avignon mobilisera également des animations pour développer la culture du risque sur des aléas tels que les inondations, les feux, les mouvements de terrains mais aussi le risque industriel ou de transport de matières dangereuses. Il fléchera au moins une animation avec la CRIIRAD pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la radioactivité.
- > Le Grand Avignon est également intégré à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement et à ce titre seront tenus à disposition du contrat de ville tous les outils pédagogiques et les ressources régionales disponibles.

Le Grand Avignon mobilisera **sa compétence habitat et son Plan Local de L'Habitat (PLH)** notamment sur le volet copropriétés. De 2017 à 2020, le Grand Avignon a porté un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriété (POPAC) ciblant 47 copropriétés potentiellement fragiles, dont 18 étaient situées en QPV, tant à Avignon qu'au Pontet. L'objectif de cette opération préventive était de mieux identifier les besoins de ces copropriétés, afin de leur proposer notamment un accompagnement adapté au traitement de leurs premières difficultés, ainsi que des sessions de formation dédiées aux copropriétaires.

Au travers du PLH 3 du Grand Avignon (2020/2026), d'autres copropriétés font l'objet ou ont vocation à s'engager dans des dispositifs opérationnels (OPAH CD ou Plan de Sauvegarde par exemple) comme le parc Saint Roch et le Clos des fontaines à Avignon ou encore le quartier Joffre au Pontet.

Un travail est à approfondir, avec les partenaires, en vue de repérer sur ces nouveaux quartiers politique de la ville les copropriétés les plus fragiles, au-delà des situations déjà connues. Des actions préventives ou d'accompagnement en réponse aux problématiques identifiées pourront alors être menées, dans la continuité des volets d'action déjà mis en place.

Le Grand Avignon mobilisera également sa **compétence mobilité** dans l'objectif de :

- > Associer la Maison du Vélo à des ateliers de remise en selle et/ou d'explication du fonctionnement des Velopop dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- > Examiner l'opportunité/faisabilité de déployer de nouvelles stations Velopop dans ou à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- > Examiner la possibilité d'acheter des titres de transport à Tecelys afin de les mettre à disposition des habitants des quartiers prioritaires dans le cadre d'actions en leur faveur.

Le Contrat de ville pourra s'appuyer sur le **Programme Alimentaire Territorial** piloté par le Grand Avignon pour maintenir le développement d'actions opérationnelles sur l'accessibilité alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire en co-portage avec la politique de la ville, notamment dans le cadre du Plan Local de Santé Publique (PLSP), et du renouvellement urbain. Parmi ces dernières peuvent notamment être citées :

- > La mise en œuvre d'une action de facilitation de l'accès à des produits sains, durables et en circuits courts à un prix réduit aux habitants les plus fragiles. Le projet de mise en place de groupements d'achat de produits alimentaires sains et durables pour les habitants en situation de précarité.
- > Le soutien au projet quartier fertile porté par le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour promouvoir la création d'espaces d'agriculture urbaine dans les espaces en renouvellement urbain aussi quartiers politiques de la ville.
- > Le soutien technique, financier et en termes de communication aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) des secteurs agricoles et alimentaires.
- > Le développement des actions de sensibilisation nutrition-santé ou des actions de lutte contre l'obésité et la sédentarité dans les quartiers politiques de la ville particulièrement touchés par ces problématiques.
- > La construction d'un réseau de mise en relations des acteurs de l'aide alimentaire et des producteurs avec des surplus ou des produits hors calibres pour du don ou du glanage.
- > Le développement d'actions de promotion et de communication autour des circuits courts locaux : fermes en vente directe, magasin de producteurs, marchés de producteurs... peuvent être adaptées et mis à disposition des centres sociaux et des associations d'aide alimentaire.

Aussi, dans le cadre de la définition de sa stratégie touristique, l'**Office de tourisme du Grand Avignon** a souhaité inscrire la transition écologique au cœur de son ADN, et ainsi renforcer la dimension sociale et environnementale de ses activités. Ces enjeux s'articulent autour d'une vision partagée : "Réinventer le voyage en Provence, pour tous, toute l'année, en limitant l'impact environnemental". Dans le cadre de la finalisation de son plan d'actions tourisme durable, l'axe social du "tourisme pour tous" représente un enjeu majeur. La contribution de l'Office de Tourisme pourra se concrétiser autour de :

- > Une action de conseil : l'Office de Tourisme propose de venir en appui aux relais locaux pour les accompagner dans l'organisation des loisirs, afin de délivrer un conseil avisé sur la manière d'organiser des excursions et voyages pour les habitants des quartiers prioritaires de la ville.
- > Une politique tarifaire avantageuse : dans le cadre de ses programmes trimestriels d'animations expérientielles "VISITER", l'Office de Tourisme propose la gratuité de ses animations pour les bénéficiaires de l'action culturelle « contrat de ville ».

**La direction du développement économique** mobilisera plus particulièrement le projet VITAMIN'A au profit du contrat de ville. VITAMIN'A est porté par le Grand Avignon (Chef de file) et 12 partenaires de l'écosystème naturalité/agroalimentaire pour la formation, l'emploi et le conseil aux entreprises et a pour objectif de répondre aux besoins en formation sur les métiers en tension et sur les nouvelles compétences face aux transitions écologiques et technologiques dans les filières naturalité/agroalimentaire. Dans ce cadre :

- > Des actions d'envergure sont prévues auprès des jeunes et des publics éloignés de l'emploi pour faire connaître la diversité des métiers de la naturalité/agroalimentaire et accompagner vers ces secteurs qui recrutent.

- > Plusieurs parcours de découverte seront conçus au sein du « Food’In lab » et du CTCPA pour accueillir les collégiens, les lycéens et les publics en parcours emploi/insertion.
- > Des supports de communication seront conçus à destination des prescripteurs : guide des formations naturalité/agroalimentaire sur le territoire, web-série « je teste ton job agro dans le Grand Avignon », etc. Des animations menées par nos partenaires sur les salons d’orientation mais également lors de Med Agri donneront à voir les nombreuses possibilités de formation du territoire (démonstration de drones en agriculture connectée, simulateurs de conduite d’engins, etc.). Ces formations sont majoritairement accessibles par l’apprentissage ou habilitées à accueillir les élèves boursiers.
- > Des actions ciblées vers les publics demandeurs d’emploi/en insertion visent à accompagner de 10 à 15 candidats chaque année vers des métiers à fort potentiel de recrutement.

En ce qui concerne **sa politique culturelle** :

- > Le Grand Avignon a signé un contrat territoire lecture (CTL) avec la Direction des Affaires Culturelles de la Région Sud fin 2022, pour une période de trois ans, comprenant un volet sur l’action culturelle (EAC) en direction des publics habitants dans les quartiers « Politique de la ville » du Grand Avignon, il prévoit de travailler en transversalité avec les centres sociaux, les Maisons de jeunes et l’Education Nationale pour initier, sensibiliser, orienter des publics de l’enfance et de la jeunesse vers des pratiques de lecture et d’écoute musicale..
- > Les actions proposées pour la sensibilisation d’un public d’adolescents seront menées en rapprochement entre les bibliothèques et les établissements socio-culturels des quartiers politique de la ville et avec les maisons de jeunes des villes périurbaines. Les actions pour les enfants des classes du cycle 2 de l’Education Nationale seront portées par les bibliothèques et les enseignants. Les actions pourront se décliner au travers d’un travail d’écriture et de rencontre avec un auteur ou un musicien.
- > En 2025, un programme d’ateliers collectifs d’art plastique, de créations sonores et d’écriture d’histoire en lien avec les centres sociaux et les écoles sera développé dans 2 quartiers prioritaires de la politique de la ville du Grand Avignon.
- > L’opportunité de proroger le contrat territoire lecture pour une deuxième période de trois ans (2026-2029) sera prochainement à l’étude.
- > Le service du « **Projet de mise en réseau des bibliothèques du Grand Avignon** » cherchera à développer des modalités de collaborations entre les bibliothèques de quartier, le réseau de bibliothèques du Grand Avignon et le contrat de ville.

En matière **artistique & culturelle**, le Grand Avignon mobilisera son établissement d’enseignement artistique dans l’objectif de :

- > Sensibiliser des habitants de tous les âges des quartiers politique de la ville à la pratique artistique par des actions de proximité.
- > Favoriser la rencontre et les interactions sociales mêlant des publics issus de zones géographiques différentes à l’occasion d’événements artistiques et culturels.
- > Développer l’accès à la pratique artistique et aux équipements dédiés pour des populations issus de quartiers pas ou peu représentés parmi les inscrits au CRR.

Le Contrat de ville pourra alors s’appuyer sur des dispositifs initiés par **le Conservatoire à Rayonnement Régional Olivier Messiaen** dans le domaine de l’éducation artistique et culturelle, de la médiation culturelle et sur des actions de pratique artistique situées dans les quartiers. Ces dispositifs et actions pourront s’étoffer progressivement à l’avenir. A ce stade, il est possible de mentionner :

- > Les cours de piano hebdomadaires délocalisés au sein du centre social de la Croix des Oiseaux s'inscrivant dans un parcours études du Conservatoire.
- > La mise en œuvre d'un atelier Batucada dans ce même centre dans le cadre d'un parcours de découverte artistique et culturelle au sein du quartier.
- > Le dispositif « Tous au Conservatoire ! » proposé de manière ponctuelle à un groupe constitué de jeunes issus de différents quartiers avec pour objet la création artistique autour de la musique, de la danse et du théâtre.
- > La classe à horaires aménagés musique pour des écoliers de l'école élémentaire des Rotondes en partenariat avec le centre social de la Croix des Oiseaux.
- > La classe à horaires aménagés danse à Massillargues (QPV Pont des Deux Eaux) sur la culture hip-hop.
- > Des actions de médiation autour de la programmation pédagogique et artistique du Conservatoire.

### ***Pour la commune d'Avignon***

Depuis 2014, au travers des différents labels qu'elle a obtenu et des grands projets qu'elle met en œuvre tels que « Avignon, Terre de Culture 2025 », « Avignon, Terre de Jeux 2024 », « Avignon, Ville amie des enfants »..., la Ville d'Avignon apporte une attention toute particulière au fait que l'ensemble des avignonnais puissent en bénéficier quel que soit leur situation personnelle, leur lieu d'habitation..., comme ce fut le cas lors du passage de la flamme olympique le 19 juin 2024 au cœur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Au-delà de sa participation active au sein du Contrat de Ville et dans le cadre de la politique qu'elle mène depuis plusieurs années, la Ville d'Avignon continue à mobiliser ses compétences au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les domaines suivants : Jeunesse, loisirs, cadre de vie, culture, accès aux droits. Les mesures prises sont souvent corrélées aux conditions de revenus des avignonnais ou sont gratuites. Elles bénéficient aux familles les plus modestes et par conséquent largement aux habitants des QPV. La Ville développe aussi une démarche d'aller vers les habitants les plus éloignés.

Elle a fait **de la réussite éducative l'une des grandes priorités de son action** en se dotant d'un Projet Educatif de Territoire (PEdT) qui a été renouvelé en 2023, ce qui permet de proposer un parcours éducatif cohérent et de qualité. Sur la période 2023-2026, celui-ci met l'accent sur les sorties et activités éloignées (culture, sport, bases de loisirs), l'accompagnement spécifique des enfants porteurs de handicap et les enjeux environnementaux.

- > L'objectif affiché est de faire des temps périscolaires et extrascolaires un atout supplémentaire dans la construction de la personnalité, de futurs citoyens conscients de leurs droits et devoirs envers eux-mêmes, envers les autres et à l'égard de la société et de leur cadre de vie.

Dans ce cadre, la Ville a aussi mis en place la gratuité des temps périscolaires, que ce soit l'accueil du matin, la garderie du soir ou les activités périscolaires. Ces dernières ont lieu sur une demi-journée (13h30 à 16h30) par semaine dans chaque école, avec une diversité des propositions d'activités. La Ville mobilise les forces vives en interne (Culture, sport...) mais aussi les associations du territoire. Sur le temps méridien, pour faciliter l'accès à une alimentation saine et durable, la Ville assure la stabilité du prix des repas dans les cantines scolaires (2,12 € / repas en 2024-2025) et a amélioré leur qualité, avec la remunicipalisation de la restauration scolaire et la mise en place d'un parcours d'excellence : Cuisine centrale, recrutement d'un chef cuisinier et de diététiciens, approvisionnement auprès de producteurs locaux ou production par les services municipaux...

La Ville soutient aussi les activités CLAS en participant au financement de ces dernières et porte depuis plus de 20 ans des clubs Coup de Pouce Lecture et Ecriture dont bénéficient des élèves scolarisés en CP. En parallèle, elle met en œuvre différentes opérations telles que le kit réussite à la rentrée ou le livre-cadeau pour les élèves de CM2 en fin d'année.

La Ville accompagne aussi les jeunes en matière de **prévention**. Les médiateurs interviennent sur la régulation des conflits sur l'espace public et assurent un pré-accompagnement individualisé avec une orientation vers les acteurs compétents afin de garantir la continuité de parcours. Un médiabus circule dans les quartiers pour aller vers les jeunes à la sortie des établissements scolaires. Les médiateurs y interviennent aussi durant la pause méridienne. Des actions de prévention sont mises en place : Stages de sécurité routière, chantiers d'insertion...

Au travers du soutien qu'elle apporte aux accueils jeunes des centres sociaux afin qu'ils puissent développer une démarche d'aller vers les jeunes âgés de 16 à 25 ans et un accueil adapté à leurs besoins, notamment en termes d'horaires, la Ville porte un regard attentif sur ces jeunes avignonnais.

**Afin de permettre au plus grand nombre d'avoir accès à une offre de loisirs**, la Ville participe pleinement à l'animation dans les quartiers que ce soit au travers de l'organisation de l'opération Un Eté à Avignon, des fêtes de quartiers et des animations dans les parcs durant les vacances scolaires, l'ensemble de ces manifestations étant gratuites et ouvertes à tous. La Ville a aussi investi dans des équipements tels que la Plaine des Sports et le stade nautique. Elle maintient aussi une politique tarifaire de ses centres de loisirs pour permettre aux familles les plus modestes d'y accéder. Elle favorise aussi l'implication des jeunes dans la vie de la Cité avec la pérennisation du conseil municipal des enfants et la mise en place d'une convention citoyenne de la jeunesse et d'un conseil local des jeunes.

En matière de **cadre de vie**, la Ville mobilise un ensemble de moyens :

- > Des crédits de son Plan Pluriannuel d'Investissement sur des rénovations d'équipements sur les territoires QPV (Ecoles, gymnases, piscines...) afin de proposer aux habitants une offre de proximité de qualité.
- > Un programme de végétalisation des cours d'école, en plus de la rénovation et de l'extension de certaines écoles (Sainte-Catherine, Louis Gros, Olivades, Grands Cyprès...).
- > Une présence renforcée des équipes techniques pour prévenir des dégradations sur l'espace public et notamment l'intervention de la Régie de quartier sur les territoires Ouest et de la Rocade.
- > Différents dispositifs de démocratie participative : la mobilisation des conseils de quartier, le budget participatif, la végétalisation participative...
- > Une présence active des équipes de médiateurs du CLSPD et le développement d'une police municipale.

Au-delà du festival de théâtre qui a un rayonnement international, la Ville porte une **politique volontariste en termes de culture**. Avec Avignon Bibliothèques, la Ville dispose d'un réseau de 6 bibliothèques, un bibliobus et une Idea Box (bibliothèque mobile itinérante). Elle développe de partout sur son territoire les boîtes à livres. Le Plan Lire à Avignon 2021-2025 prévoit notamment la gratuité des inscriptions aux bibliothèques du réseau et des initiatives inédites de diffusion du livre et de la lecture au plus près des lieux de vie de tous les Avignonnais.

Des actions de médiation (visites, ateliers...) ont lieu dans le cadre de la programmation culturelle des musées municipaux dont l'entrée est gratuite. La Ville soutient les acteurs culturels et organise ses propres manifestations, telles que :

- > « Artistes à l'école » qui prévoit soit un parrainage par un acteur culturel, soit un accueil en résidence d'un artiste ou d'une compagnie au sein des écoles,
- > Le « Festival Tous Artistes » qui fait la promotion des pratiques amateurs dans les musées, les théâtres, les parcs et jardins.

Et pour soutenir la création culturelle, la Ville va mettre en place des « Maisons Folies » qui seront des lieux culturels hybrides et éphémères identifiés comme lieux de fabrique, de répétition et de diffusion auprès des habitants et qui pourront donner lieu à des expositions, des concerts ou des ateliers de pratiques artistiques ouverts à tous. Et à cela, s'ajoute aussi le Pass Culture destiné aux avignonnais de moins de 26 ans et qui leur permet de bénéficier d'offres avantageuses auprès de tous les partenaires adhérents au dispositif.

Que ce soit dans le domaine du sport, de la culture, de la solidarité, du développement durable... **les associations sont accompagnées** et soutenues techniquement au travers de la mise en œuvre du portail associatif, de l'animation du Conseil de la Vie Associative, du développement d'appels à projets mais aussi de la mise à disposition de salles pour leurs activités.

Enfin sur **l'accompagnement dans le quotidien** des Avignonnais, les mairies de quartier deviennent des Maisons Communes. Ce sont de véritables **pôles d'animation de la vie sociale** qui, au-delà d'être le lieu central de ressources et d'informations au plus proche des habitants, ont pour mission d'animer la vie du quartier et d'offrir un espace de rencontres et de participation citoyenne. Les habitants peuvent y trouver des permanences des services municipaux (Etat civil, action culturelle, enseignement, jeunesse, CCAS, solidarité, sports...), un accompagnement dans les démarches administratives, des permanences de partenaires (Accompagnement social, accès aux droits). Les maisons communes organisent aussi des temps d'échanges et de rencontres.

La Maison de la Justice et du Droit propose une information sur l'ensemble des droits et des permanences gratuites de partenaires : Accès au droit, aide au victime, protection de la personne, logement, consommation, accès aux soins et à la santé, médiation...

La Ville accompagne aussi les publics vulnérables éloignés des dispositifs d'accompagnement social en soutenant les actions qui participent au renforcement de l'aide alimentaire, la lutte contre les discriminations, la lutte contre la précarité : Accompagnement à l'accès au logement social, cellule solidarité, corbeilles solidaires, activités du CCAS.

### *Pour la commune du Pontet*

La feuille de route de la ville du Pontet est issue du plan d'action communal 2025-2030 élaboré de décembre 2023 à septembre 2024 :

<b>Enjeu transversal</b>	Favoriser le bien-vivre ensemble, la cohésion sociale et la mixité
<b>Enjeu 1</b>	Faire face au défi démographique
<b>Enjeu 2</b>	Promouvoir un environnement et un cadre de vie durable, attractif, et favorable à la santé
Objectif 1	Assurer la sécurité et la tranquillité publiques
Objectif 2	Accompagner le vieillissement de la population en adaptant les services aux besoins des personnes âgées
Objectif 3	Assurer le renouvellement urbain du Cœur de ville
Objectif 4	Créer des aménagements urbains adaptés dans l'ensemble de la ville
Objectif 5	Favoriser l'accès au logement
Objectif 6	Préserver la biodiversité et verdir la commune
Objectif 7	Améliorer la qualité des services à la population et des infrastructures, et s'adapter aux mutations de la structure des ménages (personnes âgées, seules, femmes, familles monoparentales).
Objectif 8	Développer le potentiel des enfants et des jeunes pontétiens en améliorant leur place donnée dans les projets de la ville : éducation, loisirs, sports, culture...
Objectif 9	Améliorer la santé de tous les pontétiens
Objectif 10	Favoriser la participation citoyenne
Objectif 11	Développer les mobilités douces
Objectif 12	Contribuer à l'accompagnement des publics vers l'emploi et la formation

**Dans le cadre de ce plan d'actions 2025-2030 appliqué au quartier prioritaire, la ville s'engage à déployer son droit commun de la manière suivante :**

Lancement et mise en œuvre du projet Cœur de Ville sur la centralité Joffre assuré par un chargé de mission dédié (1 ETP) :

- > Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) sur les 4 copropriétés de Joffre (à partir de 2024) couplée d'une Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Coût prévisionnel issu du projet de convention en cours de finalisation : 9 800 000€ (cofinancements compris)
- > Mise en œuvre du projet d'aménagement du quartier Joffre/le parc/le lac :
  - > - Mise en valeur du parc de Joffre dont le coût prévisionnel est estimé entre 160 000 et 220 000€ (2024), et aménagement des berges du lac estimé à 150 000€ (2025)
  - > - Réfection du parvis de l'école élémentaire Pergaud 720 000€ (2025-2026)
  - > - Création du rond-point et de la piste cyclable Théophile Delorme, aménagement du parvis de l'école maternelle Pergaud et ses abords 1 000 000€ (2024-2025)
  - > - Etudes renaturation des cours des écoles Curie et Pergaud 60 000€ (2023)
  - > - Renaturation des écoles Curie et Pergaud (2025 et 2026)

Les engagements sur le fonctionnement évoqués ci-dessous sont basés sur l'exercice 2023 :

- > Soutien aux associations 53 900€ de subvention de fonctionnement (ville et CCAS) et près de 12 000€ de charges supplétives pour les Espaces de Vie Sociale Couleurs Espoir et Avenir Saint Louisien
- > Soutien du Réseau d'Education Prioritaire (coopératives scolaires et associations sportives du groupe Pergaud et du collège Verne) 10 950€
- > Aides financières pour les classes vertes de Pergaud et Pasteur 5 115€
- > Accompagnement de la réussite éducative (en cours et en projet de développement) par la ville et son CCAS :
  - > Programme de Réussite Educative (PRE) 14 987€ - recrutement d'un ETP en juillet 2024
  - > Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 3 clubs Coup de Pouce 15 840€
  - > CLAS Espace Ressources 28 486€
- > Postes de bibliothécaire (80% ETP) sur chaque école
- > Mise à disposition d'éducateurs sportifs auprès des groupes scolaires
- > Animations sportives en temps méridiens et études du soir sur les groupes scolaires
- > Ramassage scolaire pour les maternelles et les primaires
- > Soutien à l'insertion professionnelle :
  - > Mise à disposition d'une Conseillère en Insertion Sociale et Professionnelle (CISP) à hauteur d'un 50% ETP auprès de la Mission Locale Jeunes Grand Avignon (MLJGA) 22 566€
  - > Réservation de 2 places A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) sur le multi-accueil Pom d'api
- > Accompagnement des démarches du quotidien tout public par l'Espace Ressources (EFS, IJ, Point Cyb, permanences juridiques, accueils collégiens, initiations informatique, etc) 176 050€ (4 ETP)
- > Offre de loisirs et mode de garde de proximité :
  - > Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Pasteur 246 675€
  - > ALSH Crillon Sport 189 483€
  - > -Pom d'api (multi-accueil) 228 856€
- > Soutien à la parentalité :
  - > Pasteur en famille 8 013€
  - > Actions parentalité du Part'âge 6 885€
  - > Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) 29 212€
  - > Relais Petite Enfance (RPE) 107 907€

A noter : un programme d'investissement prévisionnel concernant la petite enfance de 1 300 000€ : aménagement d'un nouvel accueil RPE/LAEP et son parking (2025), travaux de mise en sécurité du multi-accueil Pom d'api (2026).

- > Engagement de la ville sur le « savoir nager » avec accès, surveillance et enseignement natation spécifique ainsi que des créneaux piscine dédiés aux structures de proximité

- > Portage d'opérations évènementielles :
  - > Familles en Fête 18 300€
  - > Fête du lac 6 742€
  - > Rapprochement police/population
  
- > Sécurité et cadre de vie :
  - > Entretien voirie cœur de quartier Joffre (50% ETP)
  - > Enlèvements de dépôts sauvages (20% ETP)
  - > Enlèvements d'épaves 4757€
  - > Extension de la vidéo surveillance investissement de 70 000€ par an de 2021 à 2026
  
- > Portage d'un poste de chargé de mission Contrat de Ville (0.45 ETP - poste mutualisé avec le Grand Avignon sur un 90% ETP)

### ***Pour la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Vaucluse***

La politique d'Action Sociale Familiale de la CAF de Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles du schéma directeur départemental des services aux familles et du schéma directeur départemental de l'animation de la vie sociale, d'inscrire son intervention dans le cadre du Contrat de ville, selon les axes suivants :

- ≥ Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des familles, et implication dans leur environnement social ;
- ≥ Contribuer à l'expression de la citoyenneté ;
- ≥ Soutenir les parents dans l'exercice de leur parentalité ;
- ≥ Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille ;
- ≥ Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités périscolaires et extrascolaires pour favoriser l'épanouissement des enfants ;
- ≥ Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- ≥ Favoriser l'accès et le maintien dans le logement ;
- ≥ Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap.

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de chaque territoire concerné, la CAF inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés. Pour ce faire, elle mobilisera :

- ≥ La connaissance de terrain et les techniques d'intervention territoriale de ses agents de développement ;
- ≥ Ses outils d'intervention traditionnels : conventions territoriales globales (CTG), agréments de projets sociaux, soutien aux associations relevant de son champ de compétences, dispositifs d'accompagnement à la scolarité et d'organisation des temps péri et extra scolaires, etc.

En ce qui concerne les engagements financiers, la CAF de Vaucluse ne mobilise pas de crédits spécifiques en direction des territoires concernés par un contrat de ville. Les projets d'actions présentés dans le cadre du contrat de ville seront étudiés et financés le cas échéant dans le cadre des dispositifs conventionnels susmentionnés et/ou dans le cadre d'un examen au cas par cas par son Conseil d'Administration.

La CAF se prononcera sur les projets susceptibles de répondre à des besoins repérés eu égard à ses champs d'intervention. Elle conditionnera, sur la durée du contrat de ville, l'éventuelle reconduction de ses soutiens, à la production de bilans évaluatifs annuels garantissant la pertinence de l'action ainsi que sa plus-value.

Enfin, la CAF sera partie prenante de toute démarche d'évaluation du contrat de ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et de conditions de vie de leurs résidents.

### ***Pour la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Alpes Vaucluse***

La politique d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Alpes Vaucluse permet, dans le respect des orientations nationales et de celles de son plan d'action sociale 2021-2025, d'inscrire son intervention dans la politique de la ville, selon les axes suivants :

#### **La famille, l'enfance et la jeunesse :**

- ≥ Aide à la conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- ≥ Aide à la fonction parentale et aux liens familiaux,
- ≥ Soutien à la réussite scolaire,
- ≥ Prévention santé, dont les actions autour de l'alimentation,
- ≥ Implication des jeunes durant leur temps libre dans leur environnement social et citoyen.

#### **Les publics en insertion socio-professionnelle :**

- ≥ Lever les freins à l'accès à l'emploi (mobilité, employabilité, maîtrise de la langue française, santé...).

**L'accès aux droits**, pour l'ensemble de ses ressortissants, tant au niveau administratif qu'au niveau de la santé et/ou d'autres droits fondamentaux.

Sur la base de diagnostics préalables des besoins sociaux partagés entre les acteurs de territoire, la MSA inscrit son action dans une politique d'objectifs concertés. Pour ce faire, elle mobilisera :

- ≥ Sa présence sur le département avec ses accueils décentralisés et les techniques d'intervention territoriale de ses Agents de Développement Social Local.
- ≥ Ses dispositifs de droit commun et sa politique d'action sociale.
- ≥ En direction des familles et des jeunes : la contractualisation avec la collectivité (Contrat Territorial Global), le financement des structures d'animation de la vie sociale globale, la valorisation de l'Appel à Projet Jeunes, les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, sa politique vacances, le paiement des prestations de services uniques, ordinaires et/ou spécifiques.
- ≥ Le partenariat avec son réseau associatif en direction du public fragilisé et/ou en insertion socio-professionnelle.
- ≥ Les différents programmes de prévention santé afin de permettre aux bénéficiaires d'être acteurs de leur santé.

#### **Le public des séniors :**

- ≥ Lutte contre l'isolement
- ≥ Prévention de la perte d'autonomie

Par un examen au cas par cas, la MSA se prononcera sur les projets nouveaux et innovants susceptibles de répondre à des besoins non satisfaits en direction des ressortissants et ce dans la limite des moyens financiers alloués.

Elle conditionnera sur la durée du Contrat de Ville l'éventuelle reconduction de ses soutiens à la production de bilans évaluatifs annuels précisant le nombre de ressortissants et/ou allocataires bénéficiaires et garantissant la pertinence de l'action ainsi que sa plus-value.

La MSA sera partie prenante de toute démarche de diagnostic et d'évaluation du Contrat de Ville et vigilante sur l'effective synergie attendue de ce dispositif en faveur des territoires ciblés et des conditions de vie de leurs habitants.

### ***Pour les bailleurs***

En fin 2024, les conventions d'abattement de la taxe foncière sur la propriété bâtie, annexées au contrat de ville, viendront préciser les engagements de chacun des bailleurs en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

### ***Pour France Travail***

France Travail, service public de l'emploi, a pour mission d'une part d'indemniser les demandeurs d'emploi et de les accompagner vers le retour à l'emploi, et d'autre part, de guider les entreprises dans leurs recrutements.

Au-delà de cette mission, et dans une volonté de prise en compte des besoins particuliers du territoire du grand Avignon, France Travail y a décliné une offre de service particulièrement destinée aux publics des Quartiers "Politique de la Ville".

France Travail Avignon Joly Jean a choisi d'implanter son agence sur le quartier QPV Rocade Sud, Barbière. L'agence complète cette accessibilité par des permanences sur les quartiers notamment dans le cadre de l'Equipe Emploi Insertion. Des partenariats avec les maisons communes, les centres sociaux et le siège d'avenir 84 complètent ce maillage territorial. France travail est partenaire du Bus "France service" et une "hot line" spécifique leur est dédiée. Les lieux de permanences sont régulièrement modifiés selon les besoins et évolutions du territoire.

Fort de cette implantation et des nombreux demandeurs en parcours d'accompagnement, L'agence France Travail est régulièrement sollicitée pour assurer le « sourcing » pour les projets d'opérateurs de la politique de la ville et les acteurs de l'insertion par l'activité économique (IAE). Les Forums et un travail régulier de communication facilitent l'accès des habitants de QPV à différentes formations ou contacts avec des employeurs du territoire.

L'agence de Réalpanier assure la continuité de cette offre sur les autres communes vauclusiennes du grand Avignon. Enfin, un partenariat avec l'agence de Villeneuve les Avignon a plus récemment été mis en œuvre.

- ≥ L'Equipe Emploi Insertion : Pilotée par France travail et associant les offres de service d'Avenir 84 et de la Mission locale Jeunes du Grand Avignon, l'équipe organise ses actions selon 3 axes : des permanences hebdomadaires, 3 à 4 forums de recrutement par an dans les QPV et des liens renforcés avec les différents partenaires pour mieux accueillir les publics qu'ils repèrent et faciliter l'accès aux dispositifs financés dans le cadre de la politique de la ville ou du droit commun.
- ≥ Illettrisme et difficultés linguistiques : L'agence France Travail d'Avignon a développé son expertise et ses services sur ces questions prégnantes pour nos territoires. Un « Parcours Langue Française » s'attache à repérer les publics dès leur inscription et à construire et coordonner des parcours linguistiques personnalisés. Ces parcours valorisent les actions proposées par les acteurs locaux et s'attachent à faire le lien avec les projets d'insertion professionnelle.
- ≥ Lutte contre les discriminations : L'offre de service de France travail propose des outils de recrutement spécifiquement destinés à lutter contre les discriminations. Les publics QPV bénéficient de Recrutements par Simulation, détections de potentiels, recrutement immersif, véritables alternatives permettant de recruter au-delà du CV. Les aides à l'emploi (emplois francs, PEC...) et les immersions en entreprise contribuent aussi à concrétiser ces embauches au sein des QPV.
- ≥ Les femmes en difficulté : Dans le cadre d'un Dispositif territorial d'accompagnement, France Travail a déployé un portefeuille spécifique d'accompagnement de femmes en difficulté. Les bénéficiaires, orientées par des acteurs de l'insertion qui interviennent sur la santé, les addictions, la sortie de prostitution, le logement et les violences faites aux femmes sollicitent l'appui de France Travail pour compléter leur action par un accompagnement au projet professionnel et à l'emploi.

- ≥ Le dispositif « Femmes connectées » en partenariat avec Avenir84 permet d’offrir à certaines de ces femmes un ordinateur reconditionné pour effectuer leurs démarches.
- ≥ L’équipe « Jeunes » : 8 conseillers à Avignon et 2 sur Réalpanier se consacrent à des portefeuilles d’accompagnement de jeunes de moins de 26 ans. Depuis 2024, nous avons redéployé quasi exclusivement nos accompagnements intensifs jeunes vers les résidents en QPV. Cette même équipe propose un forum spécifique sur les solutions aux difficultés de Mobilité.
- ≥ Les publics séniors : Un Parcours spécifique permet à ces publics de concilier leurs recherches d’emploi et la préparation de leur dossier de retraite en lien avec les acteurs agissant sur l’accès aux droits (CPAM, Caisse retraite, Avenir 84)
- ≥ Les autres publics QPV : Avec 34 % des demandeurs d’emplois inscrits issus des QPV, l’agence France Travail d’Avignon a pu déployer des portefeuilles d’accompagnement renforcé. 20 conseillers accompagnent ainsi ces demandeurs avec une plus grande intensité et disponibilité. Cette équipe s’attache à développer son action en partenariat avec les acteurs de l’insertion par l’activité économique et les acteurs localement implantés. Cette offre d’accompagnement est complétée par l’accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA déployé en partenariat avec le conseil départemental.

### ***Pour La Banque Publique d’Investissement (BPI France)***

La Banque publique d’investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012. Au fil des années, Bpifrance a déployé un grand nombre de solutions pour accompagner les entreprises à différentes étapes :

- ≥ Innovation : Aides à l’innovation, concours d’innovation et labels, financement R&D, prêts, fonds de capital innovation, accompagnement.
- ≥ Financement : Prêts avec garantie ou sans garantie, trésorerie.
- ≥ Garantie : garantie jusqu’à 70 % des prêts, garantie des cautions sur marché France, assurance export.
- ≥ Fonds propres : investissement direct (prises de participations minoritaires, interventions stratégiques en capital), fonds de fonds (investissement dans des fonds nationaux et régionaux).
- ≥ International : prêts, garanties, assurance export, participation au capital et accompagnement à l’export.
- ≥ Accompagnement : conseils, formations et mises en relation, en lien avec des cabinets de conseils et des organismes de formation reconnus, Bpifrance propose des solutions d’accompagnement adaptées aux start-up, TPE, PME et aux ETI

Avec le soutien de l’Etat et de la Banque des territoires, Bpifrance s’est engagée depuis 2019 à renforcer les actions de soutien aux initiatives entrepreneuriales dans les QPV, en couplant l’engagement de terrain des Réseaux d’accompagnement et l’offre complète de services de Bpifrance pour soutenir les entreprises et leur développement. Le programme Entrepreneuriat Pour Tous (EPT), porté par Bpifrance, regroupe l’ensemble de ces actions en faveur des QPV, en complément des dispositifs du droit commun.

Entre 2019 et 2023, le programme Entrepreneuriat Pour Tous a permis de détecter et de préparer plus de 102 400 personnes, de soutenir la création de plus de 20 900 entreprises et d’accélérer de plus de 3 028 projets d’entrepreneurs dans les quartiers prioritaires. Par ailleurs, l’engagement de plus 1000 partenaires locaux a permis de couvrir plus de 960 quartiers prioritaires (soit 64 % de plus qu’en 2018) en 2023.

Il a été annoncé la mise en œuvre dès 2024 du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 », qui vient prendre la suite du Programme Entrepreneuriat Pour Tous, avec des moyens portés à plus de 450 M€ sur 4 ans, ce qui constitue une belle reconnaissance du travail mené par les acteurs locaux, nationaux et de Bpifrance avec l’appui de la Caisse des Dépôts et des financeurs locaux (Collectivités, Etat local, Fonds européens etc.) depuis 2019.

Bpifrance est déjà dans le contrat de ville du Grand Avignon au travers de 2 actions :

- ≥ Citelab Avignon porté par Initiative Terres de Vaucluse

- ≥ Bus de l'entrepreneuriat, porté par Initiative Terres de Vaucluse

Pour ce qui concerne le plan quartier, un certain nombre d'opérateurs ont répondu aux appels à candidatures « Entrepreneuriat quartiers 2030 » sur le Grand Avignon. Possiblement, en cas de réponses favorables des instances de décisions, des dispositifs supplémentaires se déploieront sur l'agglomération, tel que :

- ≥ Citelab
- ≥ Carrefour de l'entrepreneuriat
- ≥ Accélérateurs : Emergence, création développement, Croissance TPE.
- ≥ Prêts d'honneur Quartiers

## Les outils spécifiques à la Politique de la ville

### ***L'appel à projet annuel***

Une enveloppe de crédits pour le financement des actions répondant aux objectifs du présent contrat de ville sera mise à disposition par les partenaires signataires.

Il conviendra de distinguer dans ce cadre, les actions visant à être déployées sur l'ensemble des territoires et celles spécifiques à la déclinaison des priorités issues des projets de quartier et ajustées annuellement (cf. comité de pilotage et revue de projet).

L'appel à projet encouragera dans sa rédaction, les acteurs à déposer des propositions sous forme de consortium multi-acteurs, voire multithématiques. Il fera l'objet d'une réunion de lancement pour permettre aux différents opérateurs de s'approprier le cadre d'action envisagé et de construire les projets collectivement.

Les projets déposés seront ensuite examinés dans le cadre d'un comité de sélection animé à l'échelle territoriale communale, copiloté par le Grand Avignon, l'Etat et les communes en présence des partenaires et des élus.

### ***Le conventionnement pluriannuel d'objectifs***

Dans la poursuite de la dynamique enclenchée dans le précédent contrat de ville, les partenaires souhaitent augmenter progressivement la part des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dans le financement des actions du contrat de ville dans la limite des contraintes budgétaires respective.

A cet effet, il conviendra de redéfinir et d'harmoniser les critères d'attribution de ces conventions pluriannuelles. A ce stade, sont déjà identifiés les critères suivants :

- ≥ Le niveau d'implantation territoriale ;
- ≥ Le niveau d'expertise ;
- ≥ La dimension partenariale avec les acteurs locaux ;
- ≥ La démonstration de l'inscription dans un mode de fonctionnement partagé.

### ***L'appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du budget citoyen***

En lien avec l'expérimentation du budget citoyen de fonctionnement, le Grand Avignon lancera, en lien avec les priorités d'actions coconstruites avec les habitants, un appel à manifestation d'intérêt annuel, avec une enveloppe dédiée. Dans un premier temps, une expérimentation sera menée à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers, en vue, de le généraliser à l'ensemble des territoires de la politique de la ville.

### ***Les dispositifs associés***

En complément de la programmation annuelle, les partenaires mobiliseront d'autres dispositifs thématiques et/ou crédits dits spécifiques :

≥ Le plan local de santé publique :

L'Atelier Santé Ville (ASV) du Grand Avignon constitue le volet santé du Contrat de Ville. Son champ d'intervention est transversal aux grandes orientations du Contrat et leur périmètre géographique est le même, à savoir les 6 quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) du Grand Avignon. Le renouvellement du Plan Local de Santé Publique s'inscrit dans le cadre des travaux engagés pour élaborer le Contrat de Ville. Il partage par conséquent son approche méthodologique. Le présent document est valable pour une durée de 3 ans. Il fera l'objet d'un point d'étape à mi-parcours soit en 2027 et d'un bilan à l'échéance du Contrat de Ville, en 2030.

Le plan d'actions (cf. annexe) actualisé a été resserré autour de priorités d'actions. Le choix a été fait d'y inscrire une approche populationnelle plus marquée afin de déployer des actions davantage en phase avec les besoins spécifiques à chaque public. Il constitue l'aboutissement des rencontres (acteurs associatifs, sociaux et de la prévention, habitants, partenaires institutionnels) et questionnaires (professionnels de santé) réalisés entre janvier et juin. Il s'articulera autour des 3 axes suivants :

- Axe 1 : Favoriser l'accès aux droits et à la santé  
Objectif général : Identifier les publics en situation de non-recours ou en difficultés dans leurs démarches d'accès aux droits et à la santé afin de les accompagner
- Axe 2 : Déployer une stratégie de prévention ciblée par public  
Objectif général : co-construire des réponses le plus en amont possible afin de répondre aux enjeux de santé identifiés sur notre territoire  
Développer des messages de prévention compréhensibles et accessibles aux publics les plus éloignés de la santé  
Rendre les publics acteur de leur santé
- Axe 3 : Faire émerger des environnements favorables à la santé  
Objectif général : Agir sur les conditions et situations de vie des personnes (cadre de vie, réseau de soutien social, cellule familial...) et l'accès aux dispositifs du territoire concourant à améliorer la santé

≥ Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Trois quartiers prioritaires de la Ville d'Avignon relèvent du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Il s'agit des quartiers Sud (Monclar-Champfleury-Rocade Sud-Barbière-Croix des Oiseaux), du quartier de Saint Chamand, et du quartier Nord-Est (Reine Jeanne, Grange d'Orel, Neuf Peyres).

La convention initiale avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) a été signée le 20 mars 2020. Elle fait l'objet de 2 avenants en juin 2021 et avril 2023 permettant d'intégrer le quartier Nord-Est et de nouveaux partenaires signataires, et engageant les parties prenantes sur un projet s'élevant à un montant total de près de 431 millions d'euros.

En tant que porteur de projet, le Grand Avignon coordonne la mise en œuvre de la convention Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), les maîtres d'ouvrage et les financeurs, supervise le bon déroulement des opérations, et organise la gouvernance partenariale.

Celle-ci associe l'ensemble des maîtres d'ouvrage et des financeurs du projet.

La Ville d'Avignon est maître d'ouvrage de l'ensemble des opérations d'aménagement des espaces publics, de requalification et construction d'équipements publics (groupes scolaires, équipements culturels et sportifs), et délivre les opérations d'urbanisme.

Les bailleurs de logements sociaux, Erilia et Grand Delta Habitat, mettent en œuvre les opérations de requalifications de logements, de résidentialisation, de démolition et de reconstruction.

Le Grand Avignon porte l'ingénierie dédiée à la mise en œuvre opérationnelle de la convention (missions d'ordonnancement, pilotage et coordination urbaine, urbaniste coordonnateur d'ensemble, communication et mémoire des quartiers...) et coordonne à ce titre le processus interbailleurs de relogement. En lien avec les partenaires susmentionnés, il organise la participation et l'information des habitants, et participe financièrement aux opérations relatives à l'habitat, l'aménagement des espaces publics, et l'économie.

Au titre de l'information et de la concertation, le Grand Avignon a mis en œuvre deux maisons du projet. La première, sédentaire, est installée le long de la Rocade dans le quartier des Olivades. Elle accueille les habitants concernés ou intéressés par le projet, des animations collectives, des réunions partenariales. La seconde est un mini-bus itinérant, permettant de se déplacer à la rencontre des habitants sur les lieux de vie : sorties d'écoles, parcs, marchés...

Ces deux outils participatifs sont à la disposition des maîtres d'ouvrage pour mener des actions d'information, de communication, ou de co-construction

Enfin, l'Etat à travers l'ANRU et sa délégation territoriale, s'assure de la bonne exécution financière et opérationnelle du projet contractualisé.

Le périmètre très étendu du projet a conduit les partenaires à identifier plusieurs secteurs opérationnels ayant chacun ses spécificités, correspondant aux réalités vécues sur le territoire :

- Sur le quartier de Monclar, à l'ouest du périmètre, le projet NPNRU constitue la finalisation du premier projet de rénovation urbaine, qui n'avait pas traité ni les problématiques d'équipements publics, ni la situation de la copropriété dégradée Parc-Saint-Roch.
- Le secteur des Olivades, autour de la Rocade Charles de Gaulle, constitue le cœur du projet urbain, celui qui va connaître les interventions les plus massives et diversifiées. L'objectif est de faire de ce secteur une véritable polarité urbaine à l'échelle du sud de la ville, attractive, mixte, connectée aux quartiers environnants. Il s'agit, fondamentalement, de transformer la rocade en boulevard urbain apaisé, d'organiser le lien et la transition naturelle avec l'écoquartier Joly Jean, de recomposer un nouveau morceau de ville à part entière.
- Plus à l'Est, sur le secteur « Médiathèque – Trillade », le NPNRU vient terminer la métamorphose et confirmer la tendance initiée dans les années 2000 de vocation économique et tertiaire autour des services publics (France Travail, Sécurité Sociale, Mairie annexe) et culturelle autour de la médiathèque Renaud-Barrault.
- Sur Saint Chamand, le projet NPNRU vise ici, comme dans les autres secteurs de projet, à valoriser et catalyser les atouts du site. Il s'agit de renforcer la vocation sportive et ludique en s'appuyant sur les très nombreux équipements présents sur le quartier qui seront tous rénovés, première étape d'une métamorphose urbaine durable, et à diversifier l'habitat.
- Le projet sur les quartiers Nord Est, bien que ceux-ci soient éloignés géographiquement des secteurs précédents, obéit aux mêmes logiques. Il s'agit de s'appuyer sur les potentialités et atouts du site afin de créer les conditions d'un véritable quartier de ville dynamique avec un fonctionnement fédérant des usages et attirant des flux des quartiers environnants

≥ L'appel à projet « quartiers d'été » mis en place durant l'été 2020 est maintenu. Il s'adresse en priorité aux jeunes de 12 à 25 ans des quartiers prioritaires tout en favorisant l'implication des jeunes filles et

des femmes. Il repose sur deux grandes orientations nationales qui visent à faire de l'été un temps de respiration, de divertissement et de découverte, mais également un temps de rencontres et de renforcement du lien social. Les actions proposées, portées par des associations ou des collectivités peuvent être :

- Des rencontres et activités inter-quartiers afin de prévenir des phénomènes de rixes ;
- Des activités en soirée et les week-ends afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes ;
- Des activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

≥ Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est un dispositif partenarial entre la CAF, l'Etat, les Villes, le Département et la MSA, qui propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social (appui méthodologique aux devoirs, ouverture culturelle et sportive...).

≥ L'appel à projet du Réseau d'écoute, d'appui et d'aide aux parents (REAAP), en partenariat avec l'Etat, la CAF et la MSA, vise à financer et à coordonner des actions de soutien à la parentalité afin de mettre à la disposition des parents un ensemble de ressources, d'informations et de services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants, aux moments clés de leur vie familiale, si et quand ils en ressentent le besoin.

≥ Le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) est destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et de la radicalisation et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville. Le FIPDR permet le financement d'actions de prévention de la délinquance et, depuis 2016, d'actions de prévention de la radicalisation en association avec les collectivités locales et le milieu associatif.

≥ L'Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB) : les bailleurs, notamment Erilia, SFHE, Grand Delta Habitat et ADOMA, préciseront en lien avec l'Etat et les Villes, les modalités de mises en œuvre dans le cadre de l'ATFPB avant le 31 décembre 2024 dans des conventions annexées au contrat de ville.

≥ Les Conseils Locaux pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance (CLSPD) des communes : cadre de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes, ils favorisent l'échange et permettent de définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique.

≥ Les entreprises s'engagent et PAQTE : Pacte dans les Quartiers pour Toutes les Entreprises : Les entreprises s'engagent sont une communauté française d'entreprises engagées "pour une société inclusive et un monde durable". La prospection des entreprises est réalisée par les services de la DDETS, en partenariat avec l'association FACE Vaucluse, avec une attention particulière pour la mobilisation d'entreprises de toute taille, représentatives de l'ensemble des secteurs d'activités du territoire. Le PAQTE est un programme spécifique de la démarche Les Entreprises s'engagent, dédié aux habitants

des QPV. L'objectif de ce programme est de mobiliser les entreprises du territoire autour de l'insertion professionnelle des habitants des QPV au travers d'engagements concrets et quantifiés dans une convention d'engagements. Concrètement, le club mobilise son réseau d'entreprises (53 membres actifs) sur des actions de rencontre avec les habitants des QPV avec des supports et des objectifs différenciés : job dating, mentorat, immersions professionnelles, découverte des métiers et visite d'entreprises, stages de 3ème collectifs. Parallèlement, ces entreprises sont fortement encouragées à accueillir dans leurs locaux des stagiaires de 3ème et de seconde afin de susciter des vocations au sein de leurs filières respectives.

- ≥ La cité éducative : destinée à améliorer la prise en charge sociale et éducative des enfants, adolescents et jeunes de 0 à 20 ans des QPV d'Avignon, la cité éducative créée en 2019 structure la coopération entre les acteurs de l'État, de la ville et les autres partenaires du contrat de ville. Trois axes président à la mise en œuvre de programmations annuelles : conforter le rôle de l'école, assurer la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles. Depuis 2019, une trentaine d'actions innovantes ont ainsi permis d'apaiser le climat scolaire dans les QPV et de lutter contre le décrochage scolaire : créations d'espaces parents, socialisation précoce des 0-3 ans, dispositif d'éducation musicale à vocation sociale, création d'une micro-école.
- ≥ La cité de l'emploi : ce dispositif national s'adresse aux habitants des QPV dont l'objectif est d'être un facilitateur d'accès à l'emploi durable. La Cité de l'emploi s'inscrit en complémentarité du droit commun et vise à renforcer les synergies entre les acteurs du territoire. La Cité de l'emploi permet de capter et remobiliser le public dit "invisible" très éloigné de l'emploi afin de l'accompagner vers tous les dispositifs de levée des freins à l'emploi. Ainsi, depuis sa mise en place en 2020, deux associations œuvrent, l'une en faveur des femmes (Insercall), l'autre en faveur des jeunes (Mission locale Jeunes du Grand Avignon), pour accompagner annuellement un peu plus de 90 personnes des QPV (2 x 45) dans un parcours ascensionnel vers une insertion durable (logement, santé, estime de soi, formation, stage.) pouvant déboucher sur un emploi
- ≥ Les postes fonjep (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) : ce fonds qui relève de plusieurs ministères est destiné à soutenir des postes d'animation et de coordination au bénéfice d'associations situées notamment dans les QPV. Dans ce cadre, la ville d'Avignon bénéficie en 2024 de 32 postes répartis comme suit : 12 "politique ville" dont deux attribués à la fédération des centres sociaux qui bénéficient également au Pontet, 5 "jeunes", 12 "jeunesse et sports" et 3 "centres sociaux". La ville du Pontet, quant à elle, bénéficie d'un poste "politique ville" et d'un poste "jeunesse et sports".
- ≥ La Dotation Politique de la Ville (Pour Avignon) attribuée aux villes particulièrement défavorisées présentant d'importants dysfonctionnements urbains, elle vise à compléter la logique de péréquation de la DSUCS et à subventionner des projets d'investissements au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville

# SYNTHESE DES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

---

Le contrat de ville est signé jusqu'en 2030. Dans ce cadre, les partenaires signataires s'engagent à :

Renforcer la mobilisation des politiques publiques :

- Recenser les politiques publiques existantes sur chacune des orientations ;
- Mener une réflexion quant à leur renforcement ou à l'adaptation des modalités de mise en œuvre et poser des indicateurs de référence pour le suivi et l'évaluation ;
- S'articuler les uns avec les autres pour assurer une plus grande cohérence de l'action publique.

Soutenir en regard l'action du contrat de ville :

- Participer au co-financement des actions développées dans le contrat de ville en abondant l'enveloppe dite de « crédits spécifiques » et/ou en mobilisant les crédits de « droit commun » ;
- Soutenir et accompagner les centres sociaux dans l'animation des dynamiques territoriales partenariales et habitantes.

Suivre et évaluer l'action du contrat de ville :

- Mettre à disposition l'ensemble des données quantitatives et qualitatives disponibles pour permettre d'aider à la décision ;
- Participer activement aux espaces de pilotage et d'animation ;
- Dresser un bilan annuel du contrat de ville ;
- Evaluer à mi-parcours le contrat de ville en 2027.

Associer les habitants :

- S'appuyer sur toutes les dynamiques existantes pour associer les habitants aux réflexions et à la mise en œuvre du contrat de ville ;
- Expérimenter des dispositifs participatifs permettant de soutenir et développer des actions pleinement liées aux besoins et idées des habitants.

# ANNEXES

## Pistes d'actions issues de la concertation citoyenne - Commune d'Avignon

Cette grille de pistes d'actions est issue de la concertation citoyenne d'octobre 2023 et des ateliers territoriaux de juin 2024 pour la ville d'Avignon. Elle a vocation à venir nourrir la réflexion et l'animation territoriale de chaque projet de quartier, afin de décliner les orientations en objectifs opérationnels et en actions, dans une logique de concertation continue avec les habitants et les acteurs locaux. **Elle n'est en aucun cas exhaustive ni excluante d'autres solutions.**

### Ouvrir le champ des possibles de la jeunesse et soutenir les parents

Objectifs	Actions existantes à renforcer	Pistes d'action à créer
<b>Maintenir l'ambition et des moyens d'actions en direction de la petite enfance et de l'enfance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Sanctuariser le Programme de Réussite Educative (PRE)</li> <li>→ Généraliser les espaces parents dans le cadre de la Cité Educative</li> <li>→ Prévoir plus d'ateliers de jeux pour enfants / parents, et de sorties en familles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Installer plus de jeux pour la petite enfance dans l'espace public</li> <li>→ Sensibiliser aux dangers des écrans</li> </ul>
<b>Soutenir la réussite éducative des élèves</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Renforcer le nombre de places pour les actions du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et notamment pour les collégiens</li> <li>→ Renforcer l'ouverture des établissements scolaires en direction des parents, notamment dans les collèges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mieux prendre en compte les questions de santé à travers notamment l'orientation vers les professionnels de santé</li> </ul>
<b>Renforcer le pouvoir d'agir des jeunes en les accompagnant à être acteurs de leurs quartiers, de leur ville et de leur vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Soutenir et renforcer les moyens des espaces jeunes dans les centres sociaux avec une mobilisation renforcée des 12-16 ans</li> <li>→ Développer des chantiers participatifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accompagner la création de juniors associations</li> <li>→ Innover en matière de mobilisation des jeunes : mobiliser les jeunes par les jeunes (accompagnés par des adultes référents), s'adapter au temps des jeunes, proposer des activités attractives</li> </ul>
<b>Favoriser l'ouverture des jeunes sur le territoire et emmener vers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développer des actions inter-quartiers et des actions qui permettent de « sortir » du quartier en s'appuyant notamment sur la culture et le sport</li> <li>→ Maintenir la dynamique des espaces jeunesse tout en adaptant l'offre aux besoins des adolescents, en les associant plus à la définition des projets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Favoriser la mobilité sur les temps de loisirs avec une carte de transports adaptée (notamment pour les vacances)</li> <li>→ Développer les activités spécifiques à destination des adolescentes, pour leur permettre de se retrouver « entre elles »</li> </ul>
<b>Soutenir les parents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Soutenir et développer les espaces parents et développer des lieux ouverts : café parents-enfants, ludothèque, maison des parents (lieu de mutualisation), espaces publics adaptés aux familles...</li> <li>→ Favoriser l'autonomisation des familles pour faire des sorties seules ou conduire les enfants à des activités (prix, permis de conduire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Diversifier les approches : entre pairs à l'échelle du quartier et de la ville, approches interventionnelles, etc.</li> <li>→ Renforcer le pouvoir éducatif des pères et adapter les temps d'accueil (ex : le samedi)</li> <li>→ Créer des passerelles et des activités parents-adolescents</li> </ul>

## Favoriser les parcours d'insertion socio-professionnelle en levant les freins

Objectifs	Actions existantes à renforcer	Pistes d'action à créer
<b>Mieux intégrer les questions de « freins périphériques »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Soutenir les mobilités douces (apprentissage du vélo, etc.), et mieux communiquer sur l'offre existante (Vélopop', etc.)</li> <li>→ Soutenir et renforcer les dispositifs d'appui à l'apprentissage du français</li> <li>→ Travailler sur la confiance en soi (ateliers socio-esthétique, estime de soi...)</li> <li>→ Développer le périscolaire et l'accueil de loisirs en diversifiant les horaires (matin, après-midi), en créant plus de places et en s'appuyant sur la communication entre pairs pour générer de la confiance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accompagner la mobilisation des aides aux permis de conduire</li> <li>→ Prendre en compte les freins liés à la santé et aux enfants (gardes)</li> <li>→ Mieux communiquer sur les modes de garde existants, et le cas échéant, accompagner la création de crèches parentales en s'appuyant sur les demandeurs d'emploi et les parents</li> <li>→ Prévoir plus de places en crèche</li> <li>→ Former des habitants au métier d'assistant maternelle</li> </ul>
<b>Maintenir le recours et le soutien au champ de l'insertion par l'activité économique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Renforcer la mobilisation des habitants issus des quartiers prioritaires et les liens avec la Cité de l'Emploi</li> <li>→ Renforcer les liens avec les entreprises pour permettre une insertion professionnelle, en favorisant les immersions en entreprises, et en luttant contre toute forme de discrimination</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réaliser des informations collectives en lien avec les structures de l'insertion, en proximité avec les habitants : chantiers insertion, emploi des femmes, formations qualifiantes, métiers en tension, emplois estivaux...</li> <li>→ Développer le tutorat / mentorat (AFEV...)</li> <li>→ Développer des actions de préparation aux grandes écoles</li> <li>→ Mettre en place une action ciblée vers les seniors avec métiers pénibles</li> <li>→ Privilégier les rencontres physiques en proximité avec les demandeurs d'emploi</li> </ul>
<b>Soutenir l'insertion professionnelle et sociale des jeunes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Avoir une attention particulière sur l'accès aux stages dès la troisième en permettant de mieux croiser offres et demandes en sensibilisant les entreprises et les employeurs publics et en développant des outils adaptés : plateforme, forums, parrainage, accompagnement individuel, implication des parents, sensibilisation dès l'école...</li> <li>→ Renforcer l'action vers les 12-16 ans : moyens supplémentaires en prévention spécialisée, visites de centres de formation et d'entreprises, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Soutenir les dispositifs de financement de permis de conduire</li> <li>→ Innover en matière d'accompagnement des ruptures scolaires</li> <li>→ Développer les aptitudes des adolescents à s'exprimer en public</li> <li>→ Mettre en place une action ciblée vers les jeunes femmes non diplômées</li> </ul>

## Agir sur le logement et le cadre de vie dans une perspective de transition écologique et de tranquillité publique

Objectifs	Actions existantes à renforcer	Pistes d'action à créer
<b>Accompagner le volet social des projets urbains et mobiliser les acteurs locaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Soutenir les habitants dans leur parcours résidentiel dans une logique d'offres à tiroirs à différentes échelles (informations droits et devoirs avec les centres sociaux, repair-café, accompagnement à l'auto-réhabilitation)</li> <li>→ Animer le cadre de vie par le développement d'un programme d'actions sur les espaces publics</li> <li>→ Faire participer les habitants à l'amélioration de leur quartier</li> <li>→ Communiquer sur le quartier de façon différente en mettant en valeur les initiatives positives</li> <li>→ Proposer des espaces ouverts pour favoriser rencontres et échanges entre habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accompagner les habitants dans l'organisation de temps d'échanges et de rencontres dans le quartier, via le fond de participation des habitants (FPH)</li> <li>→ Constituer des groupes de papas</li> <li>→ Créer un lieu / café pour les femmes, afin de travailler sur les représentations du genre</li> </ul>
<b>Renforcer et généraliser l'approche GUSP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Renforcer le suivi GUSP</li> <li>→ Soutenir le développement des chantiers participatifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Former les acteurs et associer les habitants à la réalisation des diagnostics (diagnostic en marchant, marches exploratoires, etc.)</li> </ul>
<b>Optimiser les interventions des politiques publiques en matière de gestion des espaces publics</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Améliorer la gestion du ramassage des déchets ménagers</li> <li>→ Sanctionner les incivilités (police municipale, vidéosurveillance...)</li> <li>→ Continuer les Clean-up day en mobilisant davantage les jeunes</li> <li>→ Améliorer l'entretien des parcs</li> <li>→ Améliorer la prévention des dépôts sauvages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ S'appuyer sur des actions de prévention pour faire évoluer les mentalités et améliorer le comportement des gens</li> <li>→ Diminuer les besoins en stationnement en promouvant les mobilités douces et le transport en commun</li> </ul>
<b>Collaborer de manière encore plus étroite avec les bailleurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Renforcer la sécurité des logements et des immeubles</li> <li>→ Améliorer l'information des locataires</li> <li>→ Améliorer la relation de proximité locataire – bailleur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Appuyer la dynamique de constitution d'un collectif d'habitants en vue de créer une association de locataires</li> <li>→ Codévelopper une « conciergerie »</li> </ul>
<b>Mobiliser les programmations urbaines pour améliorer le cadre de vie et le logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ S'appuyer sur les programmations urbaines pour végétaliser et réaménager les espaces publics</li> <li>→ Végétaliser les cours d'école</li> </ul>	

## Renforcer les logiques de solidarité et améliorer l'accès aux droits et à la santé

Objectifs	Actions existantes à renforcer	Pistes d'action à créer
<b>Coordonner l'action des professionnels autour des questions de santé et de santé mentale</b>	→ Cf. Plan local de santé publique	→ Faire des informations collectives sur les dispositifs existants → Lutter contre la dépendance aux écrans → Développer des groupes de paroles sur la santé mentale avec des intervenants professionnels, et mieux informer sur les ressources existantes (centre social, mairie, etc.) → Proposer des espaces de confiance et d'expression libre liés aux problématiques de santé mentale de plus en plus prégnantes
<b>Renforcer l'axe de la médiation culturelle et linguistique</b>	→ Diffuser la médiation linguistique → Prévoir plus de moyens pour accompagner les habitants (conseillers numériques, actions collectives...)	→ Soutenir le développement de l'interprétariat en santé → Proposer des activités aux parents dans l'école autour de la langue française
<b>Faire de l'accès à l'alimentation un axe à part entière de l'action du contrat de ville</b>	→ Soutenir l'implantation d'épiceries sociales et solidaires → Soutenir les initiatives en faveur des jardins partagés	→ Favoriser les groupements d'achats, les cuisines collectives, etc. → Lever les freins à l'accès aux banques alimentaires → Participer ou initier des réflexions relatives à la mobilisation des agriculteurs locaux
<b>Mieux diffuser, mieux communiquer</b>	→ S'appuyer sur des ambassadeurs dans les quartiers	→ Développer les groupes de paroles entre pairs
<b>Renforcer l'aller-vers et agir en proximité</b>	→ Pérenniser les Bus (France Service, Entrepreneuriat)	→ Aller à la rencontre des habitants de manière régulière et collective (interacteur) pour parler des sujets là où sont les habitants : porte à porte, dialogue en pied d'immeuble, permanences sur l'espace public, etc.
<b>Lutter contre la fracture numérique</b>	→ Maintenir la lutte contre la fracture numérique en essayant d'intégrer plus de formation dans les accompagnements → Renforcer l'autonomisation des publics pour le numérique : atelier d'accompagnement numérique, formation des jeunes à l'utilisation progressive des démarches administratives en ligne...	
<b>Coordonner l'action des professionnels autour du public seniors</b>	→ S'appuyer sur les dispositifs spécifiques aux seniors d'Unicités → Continuer à lutter contre la fracture numérique en renforçant l'aller-vers les seniors isolés	→ Réfléchir à la possibilité de mettre en place des services d'aides à domicile (droit commun CCAS) → Mettre en place des actions d'aller-vers les seniors isolés (et les repérer)

## Pistes d'actions issues des travaux d'élaboration - Commune du Pontet

Cette grille de pistes d'actions est issue d'un séminaire et d'ateliers territoriaux organisés par la Ville du Pontet. Elle a fait l'objet d'une priorisation par Monsieur le Maire du Pontet.

### Ouvrir le champ des possibles de la jeunesse et soutenir les parents

Objectifs	Actions existantes à renforcer	Pistes d'action à créer
<b>Développer les actions de soutien à la parentalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Renforcer le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP), Pasteur en Famille, le Programme de Réussite Educative (PRE), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), les Espaces Parents des Espaces de Vie Sociale (EVS)</li> <li>→ Développer la crèche familiale et couvrir la totalité de la capacité d'accueil : réajuster les modes et capacités d'accueil de la petite enfance, étudier la mise en place d'une « Maison de la Parentalité »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Accompagner la prévention des ruptures familiales ou le soutien post-rupture (appauvrissement économique, autonomie, impact sur la santé, soutien parental...)</li> </ul>
<b>Développer l'accompagnement à la scolarité</b>  <b>Prévenir le décrochage scolaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Déployer et augmenter les capacités d'accueil des dispositifs CLAS et PRE : focaliser sur les compétences langagières</li> </ul>	
<b>Améliorer l'offre de loisirs</b>  <b>Lutter contre la sédentarité Lutter contre les écrans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développer les pratiques du dehors dès le plus jeune âge et chez les jeunes pour lutter contre la sédentarité et les écrans</li> <li>→ Consolider l'offre de loisirs pour les enfants et les jeunes</li> <li>→ Développer les actions intergénérationnelles : adapter les postures professionnelles et la montée en compétence, créer des aménagements urbains spécifiques</li> <li>→ Eduquer, sensibiliser les publics et notamment les jeunes au projet Biodiversité de la ville</li> </ul>	

## Favoriser les parcours d'insertion socio-professionnelle en levant les freins

Objectifs	Actions existantes à renforcer	Pistes d'action à créer
Contribuer à l'accompagnement des publics vers l'emploi et la formation	→ Accueillir et/ou organiser des événements emploi dans la commune: conforter les liens avec les établissements scolaires (collège et lycée), maintenir et/ou développer les accueils de stagiaires	
Poursuivre l'accompagnement des demandeurs d'emploi	→ Maintenir l'accueil spécifique des 16-25 ans → Maintenir l'offre de l'Espace Ressources sur le volet emploi	

## Renforcer les logiques de solidarité et améliorer l'accès aux droits et à la santé

Objectifs	Actions existantes à renforcer	Pistes d'action à créer
Améliorer la santé de tous les pontétiens	→ Promouvoir le bien vieillir	→ Lutter contre les écrans et la sédentarité notamment des mineurs (cf. Ouvrir le champ des possibles) → Développer l'éducation à la santé, la prévention et le dépistage des maladies → Promouvoir le bien être → Améliorer l'accès aux soins, aux droits de santé et à l'offre de soins → Réduire les risques environnementaux
Améliorer la qualité des services à la population et des infrastructures, et s'adapter aux mutations de la structure des ménages	→ Assurer un réseau de services d'accueil, d'information et d'orientation du public, physique et dématérialisé, pour tous et au plus près des « invisibles » → Développer l'accès aux droits et la médiation numériques pour les seniors	→ Etudier la mise en place d'une Maison des associations : maintenir la qualité de service de l'Espace Ressources (Espace France Service notamment)
Agir sur les liens et la solidarité	→ Poursuivre le soutien à la vie associative locale (financier, humain et logistique) → Mettre en œuvre une programmation culturelle et festive variée pour tous les publics et toute l'année	

## Agir sur le logement et le cadre de vie dans une perspective de transition écologique et de tranquillité publique

Objectifs	Actions existantes à renforcer	Pistes d'action à créer
<b>Agir sur le logement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Assurer la maîtrise foncière et la construction adaptée de logements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Réhabiliter les copropriétés de Joffre dans le cadre d'une OPAH – CD</li> <li>→ Mettre en œuvre une GUSP de proximité pour accompagner les investissements, assurer le lien quotidien avec les habitants, les services et acteurs</li> </ul>
<b>Agir sur l'attractivité du territoire par l'aménagement et la mobilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Préserver les espaces verts, naturels et parcs, les aménager et les rendre accessible : désimperméabiliser les espaces publics et introduire des arbres et végétaux, renaturer les cours d'écoles</li> <li>→ Installer du mobilier urbain et créer des aménagements adaptés aux différents publics (personnes âgées, jeunes, familles)</li> <li>→ Développer les modes alternatifs à la voiture pour répondre aux besoins en trajets courts</li> <li>→ Mailler la commune de voies cyclables et piétonnes en lien avec le réseau express vélo et les requalifications des voiries</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mettre en œuvre le projet d'aménagement urbain Joffre/parc/lac et lien avec les différentes centralités</li> </ul>
<b>Tranquillité publique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Développer les actions de prévention en direction des jeunes (cf. développer le potentiel des enfants et des jeunes)</li> <li>→ Lutter contre le trafic de drogue et l'installation de points de deal</li> <li>→ Etendre le parc de vidéo protection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Etudier la mise en place de jardins partagés</li> </ul>

## Plan Local de Santé Publique (PLSP) document joint